

**TRANSPARENCE DANS LA SÉLECTION ET LA
NOMINATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
AU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

Rapport établi par

Deborah Wynes
Mohamed Mounir Zahran
Corps commun d'inspection

Genève, 2011



Nations Unies

JIU/REP/2011/2
Français
Original: anglais

**TRANSPARENCE DANS LA SÉLECTION ET LA
NOMINATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
AU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES**

Rapport établi par

*Deborah Wynes
Mohamed Mounir Zahran*

Corps commun d'inspection



**Nations Unies
Genève, 2011**

Résumé analytique

Transparence dans la sélection et la nomination des hauts fonctionnaires au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies JIU/REP/2011/2

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 19 de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, «Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies», et sera soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-sixième session. Il a pour objectif d'examiner l'efficacité, la cohérence, le respect des délais et la transparence des processus actuels de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de proposer des recommandations de nature à améliorer la transparence. Aux fins du présent rapport, on entend par hauts fonctionnaires le ou la Vice-Secrétaire général(e), les Secrétaires généraux adjoints et les Sous-Secrétaires généraux. L'étude porte exclusivement sur le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Principales constatations et conclusions

Les États Membres n'ignorent rien du processus décrit dans le rapport du Secrétaire général sur le principe de responsabilité (A/64/640) et, pour la plupart, n'ont pas exprimé de préoccupations majeures quant à la description du processus lui-même. En revanche, l'application du processus, qui est considérée comme opaque et comme soulevant de nombreuses questions quant aux modalités, pose problème.

Les États Membres comme les inspecteurs reconnaissent au Secrétaire général le pouvoir discrétionnaire explicite de procéder à la nomination des hauts fonctionnaires, mais les inspecteurs pensent que cela ne veut pas dire pour autant que le Secrétaire général aurait carte blanche pour contourner le processus qu'il a établi, et que ce pouvoir discrétionnaire ne saurait servir d'excuse pour s'affranchir de toute transparence.

La difficulté réside dans la nécessité de trouver un juste équilibre entre la fourniture de suffisamment d'informations aux États Membres pour qu'ils soient convaincus de l'ouverture, de l'équité et de la transparence du processus sans pour autant compromettre la vie privée des candidats ni le caractère confidentiel de la concertation engagée par les jurys d'entretien ou le Secrétaire général lui-même.

De l'avis des inspecteurs, dès qu'il apprend qu'un poste va devenir vacant, le Secrétariat devrait publier une annonce de vacance, quel que soit le poste à pourvoir, si ce n'est ceux d'envoyé spécial et de conseiller personnel. Il devrait envoyer, moyennant un préavis d'au moins un mois, une note verbale transmettant l'annonce de vacance à tous les États Membres et à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Il arrive souvent que les États Membres proposent la candidature d'une personne dont les qualifications peuvent ne pas convenir. Les inspecteurs sont convaincus que le mérite devrait être le principal critère de sélection des hauts fonctionnaires et que les États Membres sont tenus de proposer au Secrétaire général pour examen le nom de candidats pleinement qualifiés. Il faudrait concevoir un site Web qui transmette aux États Membres et aux candidats potentiels des informations sur les nominations à de hautes fonctions au sein du Secrétariat.

Les inspecteurs ont constaté que les membres des jurys d'entretien, qui occupent eux-mêmes les plus hautes fonctions au Secrétariat, passaient du temps à effectuer une sélection préliminaire des candidats, sans procéder à une vérification approfondie de leurs références. C'est le Bureau de la gestion des ressources humaines (BGRH) ou son équivalent à qui devrait incomber la charge de la sélection préliminaire des candidats qui ne répondent pas aux critères obligatoires. Pour éviter tout risque grave d'atteinte à la réputation de l'Organisation, une fois dressée la liste courte, le BGRH ou son équivalent devrait contrôler de près toutes les informations fournies par les candidats retenus, à savoir diplômes, références, fonctions exercées antérieurement, etc., avant que le jury d'entretien ne transmette la liste au Secrétaire général pour décision.

Le Secrétaire général reconnaît la réalité politique dont il doit tenir compte au sein de l'Organisation mais aucun poste ne serait réservé à un État Membre ou un autre. Il reste que l'annexe II montre qu'historiquement aucun Secrétaire général n'a échappé aux pressions politiques qui se sont exercées sur lui à cet égard. De l'avis des inspecteurs, si toutes les vacances de poste étaient annoncées et les annonces envoyées à tous les États Membres, fonds et programmes des Nations Unies, les conditions stipulées au paragraphe 3 e) de la résolution 46/232, par lequel l'Assemblée générale décidait que, en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne devait pas succéder à un ressortissant du même État occupant un poste élevé, aucun État ni groupe d'États n'ayant de monopole sur des postes élevés, devraient être remplies.

S'agissant des postes pour lesquels l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé qu'il y aurait un roulement géographique entre le «Nord» et le «Sud», selon les inspecteurs, les candidatures ne devraient être recherchées que dans la région à qui il revient de pourvoir le poste. À supposer, par exemple, qu'un fonctionnaire occupant un poste soit originaire du Nord et que son successeur doive venir du Sud, des notes verbales annonçant la vacance et leur demandant de proposer des candidats devraient être envoyées uniquement aux États Membres du Sud, les États Membres du Nord en étant simplement tenus informés.

Recommandations à examiner par l'Assemblée générale

- L'Assemblée générale devrait demander au Cabinet du Secrétaire général de créer, puis mettre à jour chaque mois, un site Web dédié qui transmettrait aux États Membres et aux candidats potentiels des informations précises sur les nominations à des postes de direction, comme il est indiqué au paragraphe 88 du présent rapport.
- L'Assemblée générale devrait approuver les directives énoncées au paragraphe 87 a) à l) du présent rapport et demander au Secrétaire général de les suivre pour sélectionner et nommer les hauts fonctionnaires tout en respectant le processus décrit dans le rapport du Secrétaire général sur le principe de responsabilité.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Résumé analytique.....		iii
Sigles et acronymes.....		vi
I. Introduction.....	1–10	1
II. Rôle du Secrétaire général	11–14	3
III. Préoccupations des États Membres.....	15–18	4
IV. Échelons et fonctions des hauts fonctionnaires.....	19–45	5
A. Définitions	21–35	5
B. Processus actuels de sélection et de nomination.....	36–45	8
V. Application des processus.....	46–86	11
VI. Mesures de nature à améliorer la transparence: directives et site Web.....	87–88	22
VII. Recommandations.....	89–91	24
Annexes		
I. Secrétaires généraux adjoints et Sous-Secrétaires généraux au 31 décembre 2010.....		25
II. Liste des Secrétaires généraux adjoints et des Sous-Secrétaires généraux et titulaires de postes de rang équivalent		45
III. Présentation succincte des observations du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur le projet de rapport du CCI.....		63
IV. Vue d'ensemble des mesures à prendre par les organisations participantes suite aux recommandations du CCI – JIU/REP/2011/2		65

Sigles et acronymes

BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
BGRH	Bureau de la gestion des ressources humaines
BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BINUCSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
BINUSIL	Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
BNUB	Bureau des Nations Unies au Burundi
BO	Budget ordinaire
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCI	Corps commun d'inspection
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DG	Département de la gestion
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

OHRM	Bureau de la gestion des ressources humaines
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RDC	République démocratique du Congo
RFA	République fédérale d'Allemagne
SGA	Secrétaire général adjoint
SSG	Sous-Secrétaire général
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
URSS	Union des Républiques socialistes soviétiques

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 19 de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, «Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies», le Corps commun d'inspection (CCI) a inscrit à son programme de travail de 2010 l'examen des mesures qui pourraient être prises pour accroître encore la transparence du processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

2. Le rapport doit être soumis à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-sixième session. Cette demande découle d'une conclusion tirée par les États Membres, à savoir que, d'après les deux rapports du Secrétaire général sur le principe de responsabilité, l'amélioration de la transparence dans le processus de recrutement n'a pas suffisamment progressé¹.

3. La sélection et la nomination des hauts fonctionnaires posent problème depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, en 1945. Bien naturellement, le pouvoir du Secrétaire général de sélectionner et nommer les hauts fonctionnaires se heurte et se heurtera toujours au désir des États Membres de placer leurs propres ressortissants à ces postes. La nécessité de respecter le principe d'une répartition géographique aussi large que possible, ainsi que celui de l'équité entre les sexes, complique encore la situation. Or l'idée que le processus de nomination «manquerait de transparence» est largement répandue et mérite donc que l'on s'en préoccupe.

4. La présente étude a pour objectif d'examiner l'efficacité, la cohérence, le respect des délais et la transparence des processus actuels de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies² et d'avancer des recommandations de nature à améliorer la transparence. On entend par hauts fonctionnaires le ou la Vice-Secrétaire général(e), les Secrétaires généraux adjoints et les Sous-Secrétaires généraux. Bien que le Secrétaire général ait un rôle personnel à jouer dans la sélection et la nomination au rang de directeur D-2³, ce groupe a été exclu de l'étude parce que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a effectué à ce sujet un audit dont la portée s'étendait aux postes de directeur D-1 et D-2⁴. La présente étude ne porte par ailleurs que sur le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 64/259, et a exclu les directeurs des fonds et programmes et autres entités, dont il était question dans le rapport du CCI intitulé «Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies»⁵.

¹ Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/683, par. 28) sur le rapport du Secrétaire général, intitulé «Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies», rappelait que le Secrétaire général aurait dû mettre au point «des règles de nomination et de sélection qui fassent coïncider les qualifications et l'expérience des candidats avec les postes à pourvoir aux échelons supérieurs, dans un esprit d'ouverture et de transparence». Le Comité consultatif concluait que «la mise en œuvre de cette méthode n'a[vait] pas suffisamment avancé».

² Pour l'organisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, voir la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2002/11 et http://www.un.org/aboutun/chart_en.pdf.

³ Voir Groupe consultatif de haut niveau, ST/SGB/2009/2, en vigueur au 1^{er} janvier 2009, et Système de sélection du personnel, ST/AI/2010/3, au 21 avril 2010, sect. 3, Portée, par. 3.1 et 3.2.

⁴ Audit of the recruitment process for senior level positions in the Secretariat (Audit du processus de recrutement aux postes à pourvoir aux échelons supérieurs), AH2010/512/01.

⁵ JIU/REP/2009/8.

5. Conformément aux normes, directives et méthodes de travail internes du CCI, la méthode suivie pour établir le présent rapport comportait un examen préliminaire minutieux, des questionnaires, des entretiens et une analyse approfondie des documents de politique générale et des renseignements rassemblés à ce sujet. Un questionnaire détaillé a été envoyé au Cabinet du Secrétaire général. Sur la base des réponses reçues, les inspecteurs ont tenu des entretiens avec des responsables et demandé également l'avis d'un certain nombre d'anciens fonctionnaires, d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et de représentants des États Membres. Les inspecteurs ont sollicité et pris en considération les observations du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur le projet de rapport avant d'y mettre la dernière main (voir annexe III).

6. Conformément aux dispositions de l'article 11.2 du statut du CCI, le présent rapport a été mis au point après consultation entre les inspecteurs, de façon que les conclusions et recommandations formulées soient soumises au jugement collectif du Corps commun.

7. Pour faciliter le traitement du rapport et la mise en œuvre des recommandations qui y figurent, ainsi que leur suivi, l'annexe IV comporte un tableau recensant les recommandations qui appellent une décision de l'Assemblée générale et celles qui peuvent être appliquées par le Secrétaire général.

8. Les inspecteurs tiennent à exprimer leurs remerciements à tous ceux qui leur ont apporté leur concours aux fins de l'établissement du présent rapport et, en particulier, à ceux qui ont participé aux entretiens et ont généreusement mis à la disposition du CCI leur savoir et leur compétence. Ils doivent cependant exprimer leur regret de ne pas avoir pu vraiment compter sur la coopération au jour le jour du Cabinet du Secrétaire général. Dans un certain nombre de cas, ils ont reçu des réponses incomplètes, voire aucune réponse, à leurs demandes d'information pourtant nombreuses.

9. Les inspecteurs font observer qu'il leur appartient de déterminer ce qui est ou non pertinent pour leurs travaux. Ils avaient par conséquent l'intention de passer en revue un échantillon de dossiers pour contrôler le processus de sélection et de nomination en place. Malheureusement l'accès aux dossiers ne leur a pas été accordé sous prétexte de confidentialité, malgré l'article 6 2) et 3) du Statut du CCI et alors même qu'ils avaient confirmé au Cabinet du Secrétaire général qu'ils ne s'intéressaient pas aux données personnelles ni à l'identité des candidats. Ce n'est qu'après la publication du rapport annuel du CCI (A/65/34) faisant état de ce problème et après que le Cabinet du Secrétaire général eut reçu le présent rapport à l'état de projet, pour observations, que le Secrétariat a décidé qu'il lui était possible de mettre ces dossiers à la disposition des inspecteurs, basés à Genève, dans un bureau spécial à New York. L'équipe du CCI aurait eu à prendre à sa charge l'intégralité des frais entraînés par cette deuxième visite à New York. De plus, cette offre, assortie qu'elle était de conditions, venait trop tardivement pour que les auteurs du présent rapport puissent s'en prévaloir. Un tel comportement dessert le Secrétaire général et ajoute foi à l'idée d'une culture du secret au Secrétariat. Il renforce les appels à plus de transparence dans le processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires, lancés par les États Membres, auxquels les inspecteurs souscrivent.

10. Les inspecteurs sont toutefois reconnaissants tant au Secrétaire général Ban Ki-moon qu'à l'ancien Secrétaire général Kofi Annan de leur avoir consacré beaucoup de temps. Il était important pour cette étude de bien comprendre les pressions auxquelles le Secrétaire général était soumis et de saisir comment elles entraient en ligne de compte dans le processus de prise de décision.

II. Rôle du Secrétaire général

11. Aux termes de la Charte des Nations Unies, le Secrétariat comprend un Secrétaire général et «le personnel que peut exiger l'Organisation». Le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Il est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation⁶. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne sont responsables qu'envers l'Organisation⁷.

12. Le Secrétaire général est indépendant en matière de recrutement, la considération dominante dans le recrutement du personnel devant être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité⁸. La Charte exige en outre que soit «dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible»⁹.

13. Le Règlement et le Statut du personnel (Règlement provisoire et Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies)¹⁰ renforcent la Charte en déclarant que c'est au Secrétaire général qu'il appartient de nommer les fonctionnaires. Le fonctionnaire est soumis à l'autorité du Secrétaire général, qui peut lui assigner l'une quelconque des tâches ou l'un quelconque des postes de l'Organisation des Nations Unies¹¹. Le Secrétaire général peut décider de dérogations au Règlement du personnel, «toutefois, aucune dérogation ne doit être incompatible avec un article quelconque du Statut du personnel ni toute autre décision de l'Assemblée générale; la dérogation doit être acceptée par le fonctionnaire directement intéressé et ne doit pas, de l'avis du Secrétaire général, porter préjudice aux intérêts de tout autre fonctionnaire ou groupe de fonctionnaires»¹².

14. Au fil des années, bien des dérogations ont été décidées aux règles établies de recrutement, affectation et promotion du personnel. C'est pourquoi l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/226 qui, tout en réaffirmant son appui total au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, déplorait le nombre élevé de dérogations aux procédures établies et priait:

«le Secrétaire général d'annoncer toutes les vacances de poste afin de donner des chances égales à tous les fonctionnaires qualifiés et d'encourager la mobilité, **étant entendu que le pouvoir discrétionnaire dont il dispose en matière de nomination et de promotion en dehors des procédures établies devrait se limiter au personnel de son Cabinet, aux fonctionnaires ayant rang de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, ainsi qu'aux envoyés spéciaux de quelque classe que ce soit**»¹³.

⁶ Charte des Nations Unies, Art. 97.

⁷ Charte, Art. 100.1.

⁸ Charte, Art. 101.1: «Le personnel est nommé par le Secrétaire général conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale.».

⁹ Charte, Art. 101.3.

¹⁰ ST/SGB/2010/6.

¹¹ Art. 1.2 c) du Statut.

¹² Disposition 12.3 b) du Règlement.

¹³ Résolution 51/226 de l'Assemblée générale, sect. II, par. 5.

III. Préoccupations des États Membres

15. La sélection et la nomination des hauts fonctionnaires intéressent et préoccupent à la fois les États Membres depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, en 1945. C'est encore le cas aujourd'hui. Il en a été question dans le cadre de la gestion des ressources humaines comme des questions de maintien de la paix. À de multiples occasions, l'Assemblée générale a décidé que la réforme et la relance de l'Organisation devraient viser à¹⁴:

a) Assurer la transparence dans les procédures et pratiques de recrutement, y compris aux échelons les plus élevés;

b) Veiller à ce que la considération dominante dans le recrutement des fonctionnaires internationaux et l'exercice de leurs fonctions soit la nécessité d'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité;

c) Veiller à respecter, pour améliorer la composition du Secrétariat, le principe de la répartition géographique du personnel aussi large que possible, et assurer, aux échelons supérieurs et directeurs du Secrétariat, la représentation équitable des États Membres, en particulier de ceux qui ne sont pas suffisamment représentés à ces échelons, qui ne sont pas représentés ou sont sous-représentés, en particulier les pays en développement;

d) Veiller à ce que, en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne succède pas à un ressortissant du même État occupant un poste élevé et à ce qu'aucun État ni groupe d'États n'ait de monopole sur des postes élevés, et

e) Améliorer la représentation et la condition des femmes au Secrétariat, en particulier aux échelons les plus élevés.

16. Plus dernièrement, en 2009, dans sa résolution 63/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des mesures visant à assurer la transparence du processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires, notamment aux rangs de sous-secrétaire général et de secrétaire général adjoint (A/64/683, par. 26). En réponse, le rapport du Secrétaire général, «Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies» (A/64/640), présentait les principales étapes de la sélection et de la nomination de ces hauts fonctionnaires.

17. Le CCQAB a rappelé que le Secrétaire général aurait dû «mettre en place des règles de nomination et de sélection qui fassent coïncider les qualifications et l'expérience des candidats avec les postes à pourvoir aux échelons supérieurs, dans un esprit d'ouverture et de transparence». Il a conclu que le rapport du Secrétaire général «ne détail[ait] pas de mesures spécifiquement destinées à [...] garantir la transparence [du processus] et considérait que la mise en œuvre de cette méthode n'a[vait] pas suffisamment avancé» (A/64/683, par. 28). En conséquence, l'Assemblée générale, au paragraphe 19 de sa résolution 64/259, du 29 mars 2010, priait, à ce propos, le Corps commun d'inspection de lui présenter durant la partie principale de sa soixante-sixième session un rapport sur les mesures qui pourraient être prises pour accroître encore la transparence du processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires.

¹⁴ Par exemple, voir les résolutions 41/206A (1986), 46/232 (1991), 47/120 (1992), 51/226 (1996), 53/221 (1998) et 55/258 (2000) de l'Assemblée générale.

18. tenant compte du rôle statutaire du Secrétaire général et attentifs aux préoccupations exprimées par les États Membres, les inspecteurs ont recommandé l'adoption de directives et la création d'un site Web – il est question de l'une et de l'autre recommandations à plusieurs reprises dans le présent rapport – et en particulier aux paragraphes 87 et 88 ci-dessous, comme moyens d'améliorer la transparence du processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires.

IV. Échelons et fonctions des hauts fonctionnaires

19. Il y a lieu de faire des distinctions entre les échelons et les fonctions des hauts fonctionnaires. Par secrétaire général adjoint et sous-secrétaire général, on entend un certain rang, un certain grade et un certain niveau de nomination. À ces niveaux, le haut fonctionnaire peut exercer les fonctions suivantes:

- a) De vice-secrétaire général;
- b) De chef ou chef adjoint de département;
- c) De représentant spécial du Secrétaire général ou d'envoyé ou être chargé d'une autre fonction spéciale de haut niveau, comme il est expliqué ci-dessous.

20. Une autre différence à prendre en considération tient à l'endroit où ces personnes vivent et travaillent. Alors que celles des deux premiers groupes vivent et travaillent dans des villes sièges, le lieu où celles du troisième groupe vivent et travaillent est déterminé par la fonction qu'elles remplissent. Les représentants spéciaux du Secrétaire général¹⁵, leurs adjoints et les commandants des forces résident sur le terrain, là où leur mission les appelle; les envoyés spéciaux, les envoyés et autres fonctionnaires de haut niveau à qui une tâche spéciale a été confiée ne se rendent dans la région dont ils sont responsables que de temps à autre.

A. Définitions

21. **Après avoir constaté au cours de la présente étude qu'il existait d'innombrables titres et postes de secrétaire général adjoint et sous-secrétaire général, les inspecteurs en ont demandé la définition au Cabinet du Secrétaire général de façon à faire mieux comprendre ce qu'ils recouvraient et à mieux les distinguer les uns des autres. Malgré les définitions fournies (lesquelles ont été abrégées par souci de concision), ils jugent tout à fait indispensable de standardiser le titre de ces postes et d'en diminuer le nombre.**

Vice-Secrétaire général

22. Le poste de vice-secrétaire général, créé en 1997¹⁶, fait partie intégrante du Cabinet du Secrétaire général. Le titulaire a le grade de Secrétaire général adjoint, mais porte le titre de vice-secrétaire général. Il est nommé à l'issue de consultations avec les États Membres et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. La durée du mandat du vice-secrétaire général n'excède pas celle du Secrétaire général.

¹⁵ Exception faite des représentants spéciaux chargés de questions thématiques; voir par. 25.

¹⁶ Dans sa résolution 52/12B (1997), l'Assemblée générale a décidé de créer le poste de vice-secrétaire général. Ce poste a été créé officiellement par la résolution 52/220.

Chef ou chef adjoint de département

23. Les titres de secrétaire général adjoint et sous-secrétaire général, outre le fait qu'ils sont employés pour distinguer un rang, désignent aussi certains postes, pour la plupart basés au Siège, comme ceux de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ou encore Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions.

Représentants spéciaux, envoyés et autres titulaires de fonctions spéciales de haut niveau

24. Les représentants du Secrétaire général exercent leurs fonctions à la classe et avec le titre que celui-ci leur confère. Cette désignation peut être prescrite par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale et il arrive souvent que le Secrétaire général donne son avis au Conseil de sécurité sur la nomination de ses représentants spéciaux pour des opérations de maintien de la paix, de renforcement de la paix ou autres missions politiques spéciales décidées par le Conseil de sécurité¹⁷.

25. *Les représentants spéciaux du Secrétaire général* ont généralement rang de secrétaire général adjoint; ils sont chargés de a) diriger une mission sur le terrain, conformément à un mandat prescrit par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale (c'est le cas par exemple des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour la MANUI et la MANUA), b) donner suite à une initiative de bons offices prise par le Secrétaire général (les inspecteurs pensent aux négociations menées en application de résolutions du Conseil de sécurité), et c) représenter le Secrétaire général sur des questions thématiques (c'est le cas par exemple du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations).

26. *Les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général*, nommés au rang de sous-secrétaire général ou à une classe inférieure, sont chargés d'aider les représentants spéciaux dans l'exercice de leurs responsabilités diplomatiques, politiques et de gestion (c'est le cas par exemple du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la MINUSTAH).

27. S'agissant des missions qui ont une composante militaire importante, le *Commandant de la Force* est nommé au rang de sous-secrétaire général (c'est le cas par exemple du Commandant de la Force pour la MONUSCO). Ces personnes sont détachées par le Gouvernement de leur pays.

28. Le Secrétaire général nomme aussi au rang de secrétaire général adjoint ou de sous-secrétaire général des:

a) *Représentants* (c'est le cas par exemple du Représentant du Secrétaire général sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays);

b) *Représentants exécutifs* qui remplissent des fonctions diverses en qualité de chef de bureau intégré (voir par. 44, par exemple le Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL));

c) *Hauts représentants* comme les représentants spéciaux du Secrétaire général, qui peuvent être nommés pour une question thématique ou sur la base d'une résolution du Conseil de sécurité pour des fonctions telles que l'animation d'un dialogue, la représentation d'un groupe de pays, le suivi d'un processus électoral ou la coordination

¹⁷ A/62/7/Add.29, par. 12 a) à f).

d'activités de l'Organisation touchant aux aspects civils d'un processus de paix (Haut Représentant du Secrétaire général pour l'Alliance des civilisations);

d) *Représentants personnels* chargés de participer, au nom du Secrétaire général, à des conférences, réunions ou négociations internationales données (comme le Représentant personnel du Secrétaire général chargé du différend relatif à la frontière entre le Venezuela et le Guyana).

29. Les *envoyés spéciaux du Secrétaire général*, qui ont rang de secrétaire général adjoint, sont en général chargés d'une mission spéciale concernant des questions dont le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale sont saisis (c'est le cas par exemple de l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité¹⁸ ou de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti).

30. Les *envoyés personnels du Secrétaire général* sont nommés au rang de sous-secrétaire général ou à une classe inférieure (l'Organisation n'en comptait aucun au 31 décembre 2010)¹⁹. Ils sont affectés à n'importe quelle classe à une mission entreprise sur l'initiative du Secrétaire général (tel l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental).

31. Les *conseillers spéciaux du Secrétaire général*, qui ont généralement rang de secrétaire général adjoint ou de sous-secrétaire général, sont chargés de conseiller le Secrétaire général sur des questions se rapportant à un thème particulier ou selon les besoins (c'est le cas, par exemple, du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide)²⁰.

32. Les *Coordonnateurs de haut niveau*, nommés généralement au rang de secrétaire général adjoint, sont nommés par le Secrétaire général pour faire rapport au Conseil de sécurité sur l'exécution d'une résolution (c'est le cas, par exemple, du Coordonnateur de haut niveau chargé de veiller à l'exécution par l'Iraq de ses obligations en matière de rapatriement ou de retour de tous les Koweïtiens et ressortissants de pays tiers ou de leur dépouille, ainsi que de rapatriement de tous les biens koweïtiens, y compris les archives saisies par l'Iraq).

33. Le *coordonnateur spécial*, nommé généralement au rang de secrétaire général adjoint, est un représentant spécial ou personnel du Secrétaire général chargé de coordonner les travaux de l'Organisation et de représenter le Secrétaire général pour tous les aspects politiques des activités de l'Organisation dans un pays donné (par exemple le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient).

34. Les *coordonnateurs de haut niveau*, nommés généralement au rang de secrétaire général adjoint, sont les experts les plus confirmés dans un domaine donné, qui veillent à ce que le système des Nations Unies contribue efficacement et de manière coordonnée à l'étude d'une question d'intérêt mondial (par exemple le Coordonnateur de haut niveau du système des Nations Unies pour la grippe aviaire et humaine).

35. Il existe enfin un *médiateur en chef* et un *médiateur en chef adjoint* pour lesquels aucune définition n'a été fournie.

¹⁸ Par sa résolution 1559 (2004), le Conseil de sécurité déclarait son appui à des élections présidentielles libres au Liban. Le Secrétaire général a nommé un envoyé spécial pour l'application de la résolution en question.

¹⁹ A/62/7/Add.29, par. 12 a) à f); A/47/277-S/24111, par. 25 c).

²⁰ Ibid.

B. Processus actuels de sélection et de nomination

Durée du mandat et type de nomination

36. Les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux sont généralement nommés pour une période maximale de cinq ans, prorogeable ou renouvelable²¹. Dans la pratique, les contrats sont pourtant le plus couramment d'une année.

37. La circulaire ST/SGB/283, du 20 août 1996, contient les dispositions générales applicables à l'«engagement sur la base des services effectifs» des représentants spéciaux, envoyés ou autres personnalités exerçant des fonctions comparables. L'Organisation conclut ce type d'engagement lorsqu'elle a besoin de faire exécuter a) des tâches de caractère intermittent ou discontinu, b) des tâches dont la durée est incertaine ou dont le calendrier d'exécution ne peut être précisément déterminé au préalable, ou c) des tâches auxquelles il faut faire face dans des délais brefs en faisant appel à des personnes disposant des compétences spéciales voulues. Il n'est recouru à ce type d'engagement que lorsqu'un engagement normal en vertu du Règlement du personnel, ou encore un engagement aux termes d'un contrat de louage de services, ne serait pas adapté à la situation, notamment lorsqu'il s'agit d'opérations de maintien de la paix ou de l'exercice de fonctions spéciales au nom du Secrétaire général.

38. Les personnes qui travaillent pour une rémunération symbolique d'un dollar par an sont nommées pour une durée déterminée. Il n'est recouru à ce type d'engagement qu'à titre exceptionnel, pour des nominations de haut niveau et il n'en est pas fait usage pour toutes les formes de volontariat ou les détachements de personnel mis gracieusement à la disposition de l'Organisation par un Gouvernement. Les engagements pour une rémunération symbolique d'un dollar par an sont considérés comme une forme de volontariat et se distinguent des détachements de personnel dans la mesure où le travail accompli n'est pas rémunéré par un Gouvernement donné.

Les processus

39. Dans la plupart des cas²² de nomination à un niveau élevé, le Secrétaire général exerce le pouvoir de décision en dernier ressort, en tenant compte d'autres facteurs tels que la répartition géographique et l'équité entre les sexes.

40. Le rapport du Secrétaire général sur le principe de responsabilité²³ décrit le processus actuel de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires, qui sont pour l'essentiel, si les inspecteurs ont bien compris, les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux, principalement basés au Siège ou dans des villes sièges comme Genève, Vienne et Nairobi. Ce processus se déroule comme suit:

- a) Les postes qui doivent devenir prochainement vacants font l'objet d'une surveillance permanente pour enclencher le processus de sélection en temps voulu;
- b) Des critères d'évaluation préétablis sont incorporés dans le mandat du jury d'entretien et communiqués aux États Membres lorsqu'ils sont invités à présenter des candidatures;
- c) Afin de susciter des candidatures de personnes qualifiées d'origines diverses pour les postes considérés, une notification est adressée aux États Membres par la voie d'une note verbale et un avis est diffusé dans les organes de la presse écrite appropriés et

²¹ ST/SGB/2010/6, art. 4.5 a) du Statut du personnel.

²² Pour les exceptions, voir par. 45.

²³ A/64/640, sect. II/E, par. 43 a) à g).

sur les sites Web de l'ONU, selon qu'il convient, tandis que le Secrétaire général procède parallèlement à ses propres activités de prospection;

d) On fait appel, pour l'examen des candidatures et la formulation de conseils, à un jury de hauts fonctionnaires du Secrétariat et/ou des fonds et programmes des Nations Unies qui possèdent les connaissances et l'expérience voulues, ainsi qu'à des experts externes, si on le juge nécessaire;

e) Les candidatures retenues au terme de ce processus, qui doivent comprendre au moins une candidature féminine, sont communiquées au Secrétaire général en vue d'une décision finale;

f) Le Secrétaire général a des entretiens personnels avec les candidats qui ont été retenus, s'il y a lieu, avant d'arrêter son choix;

g) Les organes intergouvernementaux sont consultés comme il se doit pour certains postes.

41. Les inspecteurs ont appris que, en plus du processus susmentionné dans le rapport en question, il en existe d'autres applicables également aux nominations à des postes de haut niveau. Mais ils pensent qu'il s'agit de simples variantes car il serait facile de les classer sous les rubriques a) à g) ci-dessus (par exemple les nominations sur le terrain ou les nominations liées à d'autres fonctions spéciales de haut niveau). Ceci peut expliquer pourquoi le Secrétaire général n'a pas évoqué ces différents processus dans son rapport.

Vice-secrétaire général

42. Il n'existe pas de procédure de sélection écrite en place pour le poste de vice-secrétaire général, mais la méthode de sélection de l'actuelle Vice-Secrétaire générale a été décrite comme suit aux inspecteurs:

a) Le Secrétaire général a examiné les candidats potentiels en menant ses propres activités de prospection et à l'issue d'un examen de personnalités qui lui étaient connues ou dont le nom avait été porté à son attention. (Le Secrétaire général connaissait l'actuelle Vice-Secrétaire générale, ayant été l'un et l'autre Ministres des affaires étrangères de leur pays respectif);

b) Des échanges ont eu lieu au préalable entre les candidats potentiels et le Secrétaire général étant donné le caractère délicat de la nomination. Le titulaire devait pouvoir établir une relation de confiance avec le Secrétaire général et posséder le calibre et les compétences nécessaires à une nomination à ce niveau;

c) Le Secrétaire général a nommé l'intéressée à l'issue de consultations confidentielles avec les États Membres.

Opérations sur le terrain

43. Le Département de l'appui aux missions et, en son sein, la Section des nominations aux postes de haute direction, jouent un rôle essentiel dans l'administration du processus de sélection des candidats à des postes à responsabilité sur le terrain. La Section des nominations aux postes de haute direction a pour principales fonctions celles décrites dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2010/2, paragraphe 4.5. Le processus est essentiellement le même pour toutes les nominations sur le terrain et peut se résumer comme suit, à moins que la sélection ne vise à pourvoir un poste à responsabilités multiples (par. 44 ci-dessous):

a) Les besoins en personnel de direction sont réexaminés tous les mois afin que le processus de sélection soit planifié et géré en temps utile. La plupart des vacances de

poste sont donc connues à l'avance, même s'il se produit parfois une vacance avec un préavis très court;

b) Les attributions propres au poste et le profil requis des candidats sont mis au point et actualisés et servent de critère à l'aune duquel sont examinées les candidatures;

c) Le Secrétaire général peut décider de publier la vacance de poste ou d'en notifier les États Membres par une note verbale (par exemple pour le poste de commandant de telle ou telle force)²⁴. Il prend garde de ne pas annoncer trop tôt les vacances de poste de direction sur le terrain pour ne pas gêner les relations du titulaire avec ses homologues sur le terrain;

d) Une liste courte des candidats qui répondraient aux conditions requises est dressée en consultation avec le Cabinet du Secrétaire général, la direction de la mission sortante et d'autres parties prenantes essentielles. La base de données sur les postes de direction gérée par le Département de l'appui aux missions est une bonne source d'informations pour repérer des candidats potentiels;

e) Pour dresser la liste des candidats, il est tenu compte des objectifs de l'Organisation en termes d'équité entre les sexes et de représentation géographique ainsi que des candidats originaires de pays fournisseurs d'effectifs militaires et de forces de police (pour les missions dirigées par le Département de l'appui aux missions). L'environnement dans lequel s'effectuent les missions, notamment la direction qui existe déjà sur le terrain, est un autre facteur pris en considération dans le processus;

f) Les candidats retenus sur la liste courte sont normalement évalués par des jurys d'entretien formels interdépartements dont les conclusions sont présentées au Secrétaire général pour examen. Selon les directives du Secrétaire général, trois candidats, dont au moins un doit être une femme, lui sont présentés. Dans l'hypothèse où aucune femme ne lui est présentée, des explications écrites doivent éclairer les circonstances;

g) Le Secrétaire général prend la décision finale en se fondant sur la recommandation du jury et peut décider de s'entretenir personnellement avec le (la) (les) finaliste(s) avant d'arrêter sa décision;

h) Des consultations, formelles ou non, peuvent s'avérer nécessaires avec les organisations régionales ou les États Membres.

Postes à responsabilités multiples

44. Le poste de coordonnateur résident se cumule normalement avec celui de représentant résident et son titulaire peut aussi avoir à remplir les fonctions de responsable désigné ou de coordonnateur des opérations humanitaires. Normalement, les coordonnateurs résidents sont nommés à la classe D-1 ou D-2, mais dans les pays où se déroule une mission de maintien de la paix ou une mission politique, ils peuvent être nommés au rang de sous-secrétaire général. Dans ce cas, ils portent plusieurs chapeaux (par exemple de représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies). Le processus de recrutement du coordonnateur résident est décrit dans les *Guidelines for the Selection and Appointments of Resident Coordinators* (Directives pour la sélection et la nomination des

²⁴ Les commandants des forces sont sélectionnés par le Bureau du Conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix, qui envoie une note verbale aux groupes d'États Membres. Ces postes sont tous de classe D-2 ou inférieure, à quatre exceptions près, indiquées dans le tableau de l'annexe I, qui sont au rang de sous-secrétaire général. Les intéressés sont détachés par le Gouvernement de leur pays.

coordonneurs résidents) du 30 novembre 2009. Les postes sont ouverts aux candidats de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi qu'aux candidats externes. Il reste que les candidatures tant internes qu'externes doivent être proposées par une entité des Nations Unies et qu'un individu ne peut postuler de lui-même. Pour remplir les conditions requises, les candidats doivent subir une évaluation de leurs compétences à la suite de laquelle ils sont placés dans la réserve de coordonneurs résidents. Le groupe consultatif interinstitutions dresse une liste de présélection des candidats, lesquels passent ensuite un entretien, et la liste courte finale est alors soumise au Secrétaire général qui arrête sa décision²⁵. **De l'avis des inspecteurs, vu le long processus d'examen des qualifications, toutes les personnes figurant dans la réserve de coordonneurs résidents devraient pouvoir présenter eux-mêmes leur candidature sans avoir à demander l'appui de leur entité d'origine.**

Envoyés et conseillers spéciaux

- a) Les départements ou bureaux dont relèvent ces mandats sont consultés au sujet des fonctions et des critères de sélection pour ces postes;
- b) Dans certains cas, le Secrétaire général s'appuie sur le département organique intéressé pour la prospection des candidats, les entretiens menés avec les candidats et l'identification des candidats finalistes avant de procéder à la nomination.

Nominations régies par des résolutions spécifiques de l'Assemblée générale

45. Un certain nombre de nominations à des postes de direction sont régies par des résolutions spécifiques de l'Assemblée générale: celles aux postes de commissaire général de l'UNRWA, de haut-commissaire pour les réfugiés, de secrétaire général de la CNUCED, de directeur exécutif du PNUE, de haut-commissaire aux droits de l'homme, de secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, de directeur exécutif d'ONU-Habitat, de secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, de directeur exécutif d'ONU-Femmes, de sous-secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix. Leur processus de sélection doit répondre à diverses exigences qui vont par exemple de la durée de leur mandat à des considérations de répartition géographique équitable ou de roulement, en passant par des consultations avec les États Membres et l'approbation ou l'élection du candidat par l'Assemblée générale, etc.²⁶.

V. Application des processus

46. Les inspecteurs ont constaté que les États Membres étaient au courant du processus décrit dans le rapport du Secrétaire général sur le principe de responsabilité et que, dans l'ensemble, ils n'avaient pas de souci majeur avec la description du processus lui-même. En

²⁵ Le groupe consultatif interinstitutions soumet la liste de présélection des candidats au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et au Coordonneur des secours d'urgence. Le Président du GNUD, le Coordonneur des secours d'urgence et le Secrétaire général adjoint du département chef de file s'entretiennent ensemble avec les candidats, avec la contribution du Représentant spécial du Secrétaire général intéressé.

²⁶ Voir A/RES/302 (IV) pour l'UNRWA, A/RES/428 (V) pour le HCR, A/RES/1995 (XIX) pour la CUNCED, A/RES/2997 (XXVII) pour le PNUE, A/RWES/48/141 pour le HCDH, A/RES/48/218 B pour le secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, A/RES/56/206 pour le secrétaire général adjoint et directeur exécutif d'ONU-Habitat, A/RES/59/276 pour le secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, A/RES/64/289 pour le secrétaire général adjoint et directeur exécutif d'ONU-Femmes et A/RES/62/236 pour le sous-secrétaire général à l'appui à la consolidation de la paix.

fait, certains le jugeaient satisfaisant. C'était surtout l'application du processus qui posait problème; les États Membres la considéraient non pas transparente mais opaque et estimaient qu'elle soulevait de nombreuses questions quant aux modalités. Les inspecteurs partagent cette inquiétude. Tous reconnaissent au Secrétaire général le pouvoir discrétionnaire explicite de procéder à la nomination des hauts fonctionnaires et la nécessité de le tenir redevable de ses choix, mais jugent possible d'apporter des améliorations au processus pour le rendre plus transparent. Les inspecteurs pensent qu'en exerçant son pouvoir d'appréciation le Secrétaire général n'a pas pour autant carte blanche pour contourner le processus qu'il a lui-même mis en place.

47. L'Assemblée générale elle-même a toute liberté pour imposer des directives sans pour autant porter atteinte à la faculté qu'a le Secrétaire général de choisir un candidat; le pouvoir discrétionnaire du Secrétaire général ne peut servir d'excuse pour éviter toute transparence. Le processus peut être transparent tout en préservant le pouvoir ultime du Secrétaire général de sélectionner telle personne pour un poste donné. Les inspecteurs accueillent avec satisfaction le fait que le Secrétaire général ait mis au point un processus, comme en témoigne son rapport sur le principe de responsabilité (par. 40 ci-dessus) qui, conjugué aux directives énoncées dans le présent rapport (par. 87) et à la création d'un site Web dédié (par. 88), devrait assurer l'ouverture et la transparence du processus de sélection et de recrutement des hauts fonctionnaires.

48. Les hauts fonctionnaires du Cabinet du Secrétaire général ont expliqué que pour toute nomination ils devaient satisfaire aux exigences des résolutions de l'Assemblée générale et que, dans ce contexte, ils veillaient à la transparence du processus vis-à-vis tant des États Membres que des candidats. La difficulté résidait dans la nécessité de trouver un juste équilibre entre la fourniture de suffisamment d'informations aux États Membres pour qu'ils soient convaincus de l'ouverture et de la transparence du processus, sans pour autant compromettre le caractère confidentiel des candidatures et du nom des membres des jurys d'entretien. Selon eux, le processus en place décrit dans le rapport sur le principe de responsabilité assure cet équilibre au mieux et le protège de pressions politiques indues.

49. Les inspecteurs conviennent de la nécessité de respecter le caractère confidentiel des candidatures et du nom des membres des jurys d'entretien, mais cela ne veut pas dire que le processus doit être verrouillé au point que les États Membres n'aient aucune idée ni compréhension du processus de sélection des hauts fonctionnaires ou de sa raison d'être. On trouvera ci-après les constatations des inspecteurs relatives aux étapes du processus décrit dans le rapport sur le principe de responsabilité (par. 40 ci-dessus).

Calendrier d'examen des futures vacances de poste

50. Les États Membres s'inquiètent de ce que les nominations ne soient pas toujours faites en temps voulu, que les titulaires se suivent sans pratiquement se rencontrer, que le processus effectif de recrutement traîne parfois en longueur et que les postes restent vacants pendant des périodes prolongées. Les inspecteurs partagent le même souci. Bien que le BGRH communique chaque mois au Cabinet du Secrétaire général la liste des postes de direction vacants, y compris des données telles que la date d'expiration de chaque nomination et que le Cabinet du Secrétaire général s'en serve pour suivre les nominations dont il est prévu qu'elles vont expirer dans un délai de quatre mois, le problème persiste. Le Cabinet du Secrétaire général doit se montrer plus vigilant pour traiter des prorogations nécessaires ou prévoir la succession de manière à ce qu'elle se fasse dans les délais, à ce qu'il n'y ait pas de coupure et, dans la mesure du possible, à ce que l'ancien et le nouveau titulaires occupent ensemble le poste pendant un minimum de deux semaines.

51. Pour les nominations sur le terrain, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques collaborent avec le Cabinet du Secrétaire général pour recenser les nominations qui doivent

être examinées aux fins de prorogation ou de remplacement dans les trois mois qui suivent la date d'expiration. Dans ces cas, le Cabinet du Secrétaire général a expliqué que le processus ne pouvait pas être engagé trop tôt pour ne pas nuire aux relations de travail des titulaires en poste avec leurs homologues et de façon à ce qu'ils ne soient pas considérés trop vite comme étant en fin de mandat.

52. Dans des cas exceptionnels, il faut procéder à des nominations dans l'urgence, comme cela a été le cas pour le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et la nomination subséquente du Sous-Secrétaire général au Département des opérations de maintien de la paix²⁷. Si les inspecteurs comprennent qu'il puisse être dérogé, de temps à autre, à la règle, ils pensent que, la plupart du temps, on devrait avoir à faire à un processus prévisible, cohérent et de routine. Lorsque le Secrétaire général juge nécessaire de s'écarter de la règle établie, il devrait le déclarer franchement et informer les États Membres de la raison de cette dérogation. Les retards qui interviennent dans les nominations entraînent des coûts pour l'Organisation, le plus évident étant l'absence de direction. Les inspecteurs sont convaincus que l'application des directives énoncées au paragraphe 87 a), b) et j) permettra de régler le problème.

Directives, par. 87:

a) *Ménager la présence simultanée de l'ancien titulaire et du nouveau pendant deux semaines;*

b) *Annoncer toutes les vacances de poste;*

j) *Révéler à l'avance les dérogations au processus.*

Annonces de vacance de poste et sollicitation de candidatures

Critères prédéterminés

53. Les inspecteurs ont appris qu'une fois déterminées les vacances de poste à venir, le Cabinet du Secrétaire général et le département intéressé examinaient toute résolution de l'Assemblée générale ou instrument législatif qui en énonçait le mandat et les objectifs. Les attributions étaient aussi examinées et révisées si besoin était. Les attributions et le profil mis au point servent de critères à l'aune desquels sont évaluées les qualifications des candidats.

Annonces de vacance de poste

54. Il est clair que les postes vacants ne sont pas tous annoncés ni connus des États Membres. Il arrive que des candidatures soient sollicitées des États Membres au moyen de notes verbales et que des vacances soient annoncées en ligne ou par voie de presse. Mais il n'existe pas de procédure établie, claire et cohérente. Certaines vacances ne sont pas annoncées, comme c'est le cas des postes de représentant spécial du Secrétaire général.

²⁷ M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général au Département des opérations de maintien de la paix, a pris les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH à compter du 14 janvier 2010, à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010 et a été officiellement nommé à ce titre le 31 mars 2010. Ultérieurement, M. Atul Khare a été nommé Sous-Secrétaire général au Département des opérations de maintien de la paix.

Publicité

55. Le Cabinet du Secrétaire général a expliqué qu'un poste était annoncé par voie de presse s'il exigeait des qualifications techniques et qu'il lui fallait puiser dans une vaste réserve de candidats. Généralement, ces postes sont annoncés dans la revue *The Economist* qui jouit d'une large diffusion, encore que parfois, selon le profil requis, le Cabinet du Secrétaire général publie aussi des annonces dans le quotidien *Le Monde*, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* ou *The Asia Star*. Certains postes sont annoncés également sur iSeek à l'intention des États Membres et sur Internet.

Notes verbales

56. Les États Membres s'inquiètent de ne pas recevoir de notes verbales pour chaque vacance de poste. Le Cabinet du Secrétaire général a expliqué que, lorsque le Secrétaire général actuel avait pris ses fonctions, il avait usé généreusement de son pouvoir discrétionnaire pour constituer son équipe et se proposait de faire de même s'il était réélu. Les inspecteurs ont toutefois observé que les États Membres avaient été notifiés par note verbale de tous les postes de direction devenus vacants par la suite, à l'exception des postes de secrétaire général adjoint au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et de secrétaire général adjoint au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH). Des appels de candidatures ont été lancés auprès des 192 États Membres, surtout pour compléter les activités de prospection du Secrétaire général lui-même et aider à compiler un répertoire de candidats plus large, mieux équilibré géographiquement ou plus représentatif de l'égalité entre les sexes. Les courriers décrivent les principales composantes du poste et le profil des candidats recherchés. Traditionnellement, les États Membres envoient le curriculum vitae ou la biographie de leur(s) candidat(s).

57. Les explications ci-dessus montrent bien que, lorsque le Cabinet du Secrétaire général parle de transparence dans la sélection et le recrutement des hauts fonctionnaires, il parle uniquement des postes à pourvoir au Siège. **Les inspecteurs ont découvert que toute une série de vacances de poste de direction sur le terrain n'était pas annoncée et qu'aucune annonce de vacance de ce type ni note verbale à ce sujet n'étaient envoyées aux États Membres**²⁸. Il existe malgré tout la base de données sur les postes de direction (LEAD) et la Section des nominations aux postes de haute direction du Département de l'appui aux missions contacte les États Membres pour recenser les personnes qui répondent aux conditions requises. Les noms sont ensuite communiqués aux Secrétaires généraux adjoints du Département de l'appui aux missions, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques avant de l'être au Secrétaire général.

58. Les inspecteurs reconnaissent que des progrès ont été faits dans la sélection des hauts fonctionnaires sur le terrain (représentants spéciaux et représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général) depuis la création, en 2006, de la Section des nominations aux postes de haute direction du Département de l'appui aux missions qui est essentiellement un prestataire de services pour les départements chefs de file à la recherche de candidats. Le Secrétariat s'efforce non seulement de trouver les personnes correspondant aux postes à pourvoir, mais aussi de mettre en place des équipes dirigeantes compétentes dont les membres se complètent sur le terrain, ce qui est indispensable au bon déroulement de la Mission.

²⁸ Exception faite des postes à responsabilités multiples, auquel cas les annonces sont publiées par voie interne grâce au processus du groupe consultatif interinstitutions, comme il est expliqué au paragraphe 44 du présent rapport.

Directives, par. 87:

- b) Annoncer toutes les vacances de poste;*
- c) Envoyer les annonces de vacances à tous les États Membres et organismes, fonds et programmes des Nations Unies.*

Recommandation 1:

Créer un site Web pour transmettre aux États Membres et aux candidats potentiels des informations sur les postes de direction à pourvoir.

59. Les inspecteurs reconnaissent qu'il s'agit d'un processus politique compliqué, qui touche aux intérêts des États Membres et à des intérêts au sein de l'Organisation et sur le terrain. Ils reconnaissent également que le type de personne dont on a besoin pour accomplir ce type de tâche ne se trouve pas partout et que les intéressés doivent être au courant de l'environnement politique. Ils se félicitent de l'amélioration prévue du processus par le Département de l'appui aux missions, qui consiste à inviter chaque année tous les États Membres à envoyer des candidatures à verser dans la base de données.

60. Cela dit, les inspecteurs ne voient pas pourquoi il ne faudrait pas communiquer aux États Membres toutes les vacances de poste, dès qu'elles se produisent, y compris sur le terrain. À leur avis, l'application des directives énoncées au paragraphe 87 b) et c) et de la recommandation 1 du paragraphe 90 permettra de tenir les États Membres comme les candidats potentiels informés de toutes les vacances à venir.

Responsabilités des États Membres

61. En règle générale, les États Membres sont priés de soumettre des candidatures dans le mois qui suit la date à laquelle la note verbale leur est envoyée. Un certain nombre d'États Membres étaient d'avis que ce délai ne leur laissait pas suffisamment de temps pour soumettre une candidature vu la nécessité de communiquer avec leur capitale. Selon les inspecteurs, les États Membres devraient faire preuve de vigilance pour trouver et proposer des candidats correspondant aux postes à pourvoir. Ils pourraient anticiper la recherche de bons candidats, sans attendre de recevoir l'annonce officielle de vacances de poste.

62. À cet égard, les inspecteurs pensent que le Secrétariat peut étendre l'appel de candidatures lancé chaque année aux États Membres pour les postes à pourvoir sur le terrain, que le Département de l'appui aux missions prévoit de mettre en œuvre en 2011, à tous les postes susceptibles de devenir vacants dans l'année, sans le limiter aux seuls postes sur le terrain. S'agissant des postes qui ne peuvent être déterminés aussi longtemps à l'avance, la pratique du Cabinet du Secrétaire général qui consiste à en donner officiellement notification un mois à l'avance semble raisonnable. Par ailleurs, les inspecteurs pensent que le Secrétariat, les États Membres et les candidats potentiels auraient beaucoup à gagner de la création d'un site Web dédié qui donnerait des informations détaillées sur toutes les futures vacances de poste de direction, y compris sur le terrain.

Recommandation 1:

Créer un site Web pour transmettre aux États Membres et aux candidats potentiels des informations sur les postes de direction à pourvoir.

63. Souvent, les États Membres proposent un candidat dont les qualifications ne correspondent pas aux exigences du poste à pourvoir. Les inspecteurs ont la conviction que

le mérite devrait être le critère principal de sélection des hauts fonctionnaires et que les États Membres ont la responsabilité de proposer pour examen au Secrétaire général la candidature de personnes pleinement qualifiées. Cela exige parfois de pousser plus avant les recherches que cela pourrait être le cas autrement et de prospecter du côté des experts du secteur privé. Les inspecteurs pensent que l'application de la recommandation 1 du paragraphe 90 permettra d'informer comme il se doit un plus grand nombre de candidats potentiels des conditions requises pour chaque poste à pourvoir.

Étude préliminaire des dossiers

64. Les inspecteurs ont appris, au cours de leurs entretiens, que les États Membres ne comprenaient pas le mode de constitution des jurys d'entretien ni comment ni quand il était décidé d'inviter un expert de l'extérieur à siéger dans un jury. Ils souhaitaient des éclaircissements sur le processus d'étude préliminaire des dossiers de manière à bien en saisir les modalités.

65. Les inspecteurs ont été informés que le chef de cabinet constituait un jury d'entretien (appelé parfois groupe de nomination aux postes de direction) pour aider le Secrétaire général dans le processus de sélection. Les membres du jury sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de l'Organisation de rang égal ou supérieur à celui du poste à pourvoir. Le jury peut comprendre jusqu'à huit membres, dont l'identité est tenue confidentielle de manière à ce qu'ils soient tenus à l'abri de pressions politiques indues. Le chef de cabinet détermine, en fonction de la nature du poste considéré, s'il est nécessaire d'inviter un expert de l'extérieur à siéger dans le jury (comme cela a été le cas pour le recrutement du Secrétaire général adjoint et directeur exécutif d'ONU-Femmes). La présence d'un expert de l'extérieur ouvre de nouveaux horizons et, dans certains cas, représente une source de compétences utiles, aidant ainsi à orienter et circonscrire la recherche des meilleurs candidats. Dans le cas des postes de direction à pourvoir sur le terrain, le Secrétaire général délègue aux départements chefs de file son pouvoir de convoquer des jurys d'entretien. À l'issue desdits entretiens, le département chef de file soumet la liste courte pour examen au Secrétaire général.

66. Des jurys d'entretien sont convoqués pour chaque vacance de poste, compte tenu des circonstances pertinentes, de l'équilibre géographique et de l'égalité entre les sexes. Le jury dresse, à partir des candidatures, une liste longue de candidats à interviewer. Après les entretiens, le jury établit, sans indiquer de préférence parmi les candidats, une liste courte qui est communiquée au Secrétaire général.

67. Pour les inspecteurs, ce processus pose deux problèmes: a) les membres du jury d'entretien, qui occupent eux-mêmes les plus hautes fonctions au Secrétariat, passent du temps à l'étude préliminaire des dossiers, et b) ils ne procèdent pas à une vérification approfondie des références (diplômes, autres références, fonctions exercées antérieurement etc.). C'est là une source majeure de préoccupation à laquelle il faudrait remédier d'urgence car elle peut entraîner un risque grave d'atteinte à la réputation de l'Organisation. De l'avis des inspecteurs, en suivant les directives énoncées au paragraphe 87 e) et f), le jury d'entretien ne rencontrerait que les candidats qui possèdent les qualifications requises, les références des candidats dont le nom est transmis au Secrétaire général seraient contrôlées et la sélection et le recrutement en général prendraient moins de temps.

Directives, par. 87:

- e) Veiller à l'étude préliminaire des dossiers par le BGRH ou son équivalent;*
- f) Faire contrôler les qualifications des candidats dont le nom figure sur la liste courte par le BGRH ou son équivalent avant que le jury d'entretien ne communique la liste au Secrétaire général.*

Liste courte

68. Au cours de l'entretien qu'ils ont eu avec le bureau du chef de cabinet, les inspecteurs ont appris que le mérite était le principal critère pris en considération pour recruter les secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux, suivi de l'égalité entre les sexes et de l'équilibre géographique, considérés comme étant d'égale importance. Les États Membres veulent connaître l'importance de la réserve de candidats pour un poste donné et savoir si leurs candidats ont été pris en considération. Les inspecteurs pensent que, une fois que les États Membres ont soumis des candidatures, il ne faudrait faire remonter l'information sur les candidats qu'à ceux qui ont été inscrits sur la liste longue ou la liste courte et non aux États Membres dans la mesure où l'information en retour contiendra des données personnelles sur les candidats.

69. Les inspecteurs ont appris que le Secrétaire général insistait pour que le jury d'entretien lui soumette, pour tout poste à pourvoir, une liste de trois candidats minimum dont au moins un devait être une femme. Si tel n'est pas le cas, il renvoie la liste de noms proposés et demande à ce que la recherche de candidats soit reprise. Il reconnaît qu'à l'occasion il lui faut accepter qu'il est impossible de trouver une candidate, mais l'absence de femme doit être justifiée par des raisons valables et le Secrétaire général doit être convaincu que tout a été fait pour en trouver une. Les inspecteurs comme les États Membres reconnaissent l'engagement du Secrétaire général à accroître le nombre de femmes aux échelons supérieurs de la hiérarchie et les résultats obtenus à cet égard.

70. Le Secrétaire général n'a pas de formule établie pour assurer un équilibre géographique car la plupart des postes dont il a à s'occuper ne sont pas soumis au principe de la répartition géographique au sens propre du terme (voir annexe I). Le BGRH met à sa disposition des données sur la répartition géographique du personnel aux échelons supérieurs et le Secrétaire général n'épargne aucun effort pour assurer un équilibre géographique équitable. Les jurys d'entretien traitent exclusivement d'un poste alors que, en général, le Secrétaire général examine plusieurs postes à pourvoir à la fois. Ainsi, le jury d'entretien A peut avancer le nom de trois candidats tandis que le jury B fait la même chose pour un autre poste. Chacun des deux jurys, à part et distinctement l'un de l'autre, peut proposer un candidat originaire du même pays. Aussi le Secrétaire général demande-t-il à ce que lui soient proposés plusieurs candidats venant d'horizons divers pour garantir autant que faire se peut l'équilibre géographique et l'égalité entre les sexes ainsi que pour empêcher de se voir limité dans ses choix. Les inspecteurs ont été informés que le Secrétaire général consultait ses principaux conseillers, dont la Vice-Secrétaire générale, pour arrêter sa décision.

71. Le Secrétaire général estime qu'il est de sa responsabilité de veiller à ce que la bonne personne soit retenue. Pour éviter des pressions indues de la part d'États Membres qui font campagne pour leur propre candidat, il a décidé de préserver la confidentialité des noms figurant sur la liste courte. C'est là une question qui pourrait être débattue, mais les inspecteurs approuvent la décision du Secrétaire général. De nombreuses personnes aimeraient que leur candidature ne soit examinée que si leur nom demeure confidentiel. Il est arrivé plusieurs fois au Secrétariat de perdre de bons candidats parce que la liste courte officielle risquait d'être rendue publique. Ces personnes, de grande valeur, occupent des postes très en vue, souvent politiques. L'humiliation publique qu'elles éprouveraient si, après examen, leur candidature n'était pas retenue représente un risque que beaucoup d'entre elles ne sont pas prêtes à courir. Malheureusement, il arrive aussi que des noms paraissent dans les médias, mais ils proviennent alors non pas du Cabinet du Secrétaire général, mais des candidats eux-mêmes ou d'autres sources.

Directives, par. 87:

g) Le Secrétaire général partage le rapport du jury d'entretien qui donne les précisions visées au paragraphe 88 f) et g) dans ses consultations avec les États Membres;

i) Notifier aux candidats qui ont passé un entretien l'issue du processus de recrutement;

l) Le Secrétaire général rencontre deux fois par an les Représentants permanents.

72. Les inspecteurs approuvent certes l'idée que le caractère confidentiel des délibérations des jurys d'entretien et de leurs recommandations au Secrétaire général soit respecté, mais ils pensent que les jurys d'entretien devraient rédiger un rapport sommaire décrivant leurs attributions, les modalités de constitution du jury, le nombre de ses membres et leur classe et la présence éventuelle d'experts de l'extérieur. Ces renseignements, combinés à la divulgation, à l'adresse des États Membres, du nombre, de la nationalité et du sexe des candidats dont le nom figure sur la liste longue et la liste courte, ne nuirait pas au caractère confidentiel des délibérations des jurys ni à celui de la réflexion du Secrétaire général lui-même. Qui plus est, tous les six mois, le Secrétaire général devrait informer les Représentants permanents des nominations à des postes de direction auxquelles il a procédé au cours des six derniers mois et partager avec eux soit verbalement, soit par écrit, les informations données dans les rapports sommaires des jurys d'entretien. Les inspecteurs pensent que l'application des directives énoncées au paragraphe 87 g), i) et l) permettrait d'explicitier le processus de sélection, sans en compromettre pour autant le caractère confidentiel.

Entretiens et prise de décision

73. Les inspecteurs ont appris que le Secrétaire général avait fait connaître son profond désir de s'entretenir avec les finalistes. Cependant, en employant l'expression «s'il y a lieu» dans la description du processus (par. 40 f)), le Secrétaire général laisse ouverte la possibilité qu'il ne s'entretienne pas lui-même avec eux (voir par. 43 g)). Au vu d'un emploi du temps chargé, le Secrétaire général peut choisir de demander à l'un de ses proches conseillers (le Sous-Secrétaire général compétent ou le chef de cabinet) de s'entretenir en son nom avec les trois candidats dont le nom figure sur la liste courte. En pareil cas, le Secrétaire général peut décider, une fois le choix opéré, d'entrer en contact avec le candidat retenu avant même sa date d'entrée en fonction.

Directives, par. 87:

h) Appliquer uniformément le processus et traiter les candidats sur un pied d'égalité.

74. De l'avis des inspecteurs, la cohérence s'impose. Si le Secrétaire général ou un haut fonctionnaire quelconque doit s'entretenir avec l'un des candidats, il doit alors s'entretenir avec tous les candidats, internes ou externes, dans un souci d'égalité de traitement. De plus, les entretiens doivent tous être menés par le même haut fonctionnaire, qu'il s'agisse du Secrétaire général ou de son représentant. Il ne serait pas équitable non plus que des candidats doivent passer un entretien, à l'exclusion des autres. Les inspecteurs croient que le respect de la directive énoncée au paragraphe 87 h) accroîtrait l'équité du processus.

Consultations

75. Le Secrétariat doit avoir des consultations avec les États Membres quand des dispositions législatives soumettent la candidature proposée par le Secrétaire général à l'approbation de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. Tel est le cas des postes de secrétaire général adjoint et directeur exécutif d'ONU-Femmes, de secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, de secrétaire général adjoint et directeur exécutif d'ONU-Habitat, de secrétaire général adjoint et directeur exécutif du PNUE, de secrétaire général adjoint et haut-commissaire pour les réfugiés, de secrétaire général adjoint et haut-commissaire aux droits de l'homme et de sous-secrétaire général au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, pour lesquels le Secrétariat est tenu, selon les dispositions législatives, de consulter des organismes intergouvernementaux; c'est le cas par exemple pour les postes de secrétaire général adjoint de l'UNRWA et de représentants spéciaux du Secrétaire général. Les consultations au sujet des postes de représentants spéciaux du Secrétaire général supposent l'envoi d'un courrier du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité par lequel il l'informe de son intention de nommer un représentant spécial. Le Président du Conseil de sécurité porte la lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et fait part de leur approbation tacite au Secrétaire général dans une lettre, en déclarant que les membres du Conseil de sécurité ont pris acte de l'intention du Secrétaire général.

76. Les inspecteurs ont découvert une divergence d'interprétation du terme «consultation» entre le Secrétaire général et certains États Membres au sujet des nominations aux postes de rang supérieur. Certains États Membres se sont dits préoccupés par le fait qu'ils étaient simplement informés des décisions du Secrétaire général alors qu'ils prenaient le terme de consultation au sens plus large d'«accord» ou «consensus». Le Cabinet du Secrétaire général a expliqué que l'idée était non pas de demander l'accord des intéressés, mais de juger de leur réaction pour repérer les éventuelles difficultés que poserait la nomination envisagée par le Secrétaire général.

77. Les inspecteurs n'ont pas trouvé un seul document de l'ONU définissant le terme consultation par rapport à information, si ce n'est une note émanant du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, adressée au Conseil d'administration du PAM²⁹. Il y était indiqué que, dans la pratique de l'ONU, les expressions «en consultation avec» et «après avoir consulté» désignaient le processus par lequel le Secrétariat sollicitait ou déterminait les vues des parties consultées et que cela ne devait pas être confondu avec les termes «accord», «aval» ou «assentiment».

78. Le Cabinet du secrétaire général a expliqué qu'il existait des processus formels et informels de consultation. Une fois que le Secrétaire général s'est entretenu avec les finalistes et a arrêté sa décision, il consulte officieusement les présidents/coordonnateurs des groupes régionaux d'États Membres ou l'organe intergouvernemental intéressé, pour «tester» son choix du candidat qu'il entend nommer. Le processus de sélection serait alors expliqué aux États Membres, y compris les procédures initiales, le nombre de candidats, les critères de présélection, le processus d'entretiens et la sélection des candidats, sans que soit divulguée l'identité de ces derniers. Ces échanges informels sont suivis de consultations formelles lorsque se confirme le choix final du candidat.

²⁹ La note touche à la nomination du directeur exécutif du PAM, lequel doit être nommé par le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'issue de consultations avec le Conseil d'administration du PAM.

Directives, par. 87:

k) Le Secrétaire général consulte les présidents/coordonnateurs des groupes régionaux une semaine avant l'annonce de la nomination.

79. Dans la pratique toutefois, le processus manque de cohérence car il arrive que des consultations aient lieu avec les groupes régionaux dans leur ensemble et d'autres fois qu'elles ne se tiennent qu'avec les présidents/coordonnateurs. De l'avis des inspecteurs, l'application de la directive énoncée au paragraphe 87 k) assurerait la clarté, la cohérence et l'uniformité du processus.

Pressions politiques et emplois réservés

80. Certains États Membres ont émis l'idée que leurs représentants devraient être invités à siéger dans les jurys d'entretien pour la sélection des candidats à de hautes fonctions. La présence d'États Membres dans les jurys d'entretien exercerait encore plus de pressions politiques et entraverait peut-être même le processus, sans compter qu'il serait difficile de savoir quel État Membre siégerait dans quel jury et pour quelles raisons. Les inspecteurs pensent que, s'il appartient aux États Membres de proposer les meilleurs candidats possibles, le Secrétaire général, en sa qualité de chef du Secrétariat de l'Organisation, est celui qui doit collaborer avec ses administrateurs et leur faire confiance pour s'acquitter de son mandat. Le moment venu, c'est lui qui rend compte de son choix aux États Membres.

81. Les inspecteurs ont appris pendant leurs entretiens avec les membres du Cabinet du Secrétaire général que celui-ci n'ignorait pas les réalités politiques dont il devait tenir compte dans l'Organisation, mais qu'aucun poste n'était réservé à aucun État Membre. Au cas où il déciderait de nommer le ressortissant d'un pays donné, le Secrétaire général insistait pour que ce pays lui fournisse une liste de candidatures à examiner. En l'absence de choix, il ne peut procéder à aucune sélection et lance alors un appel à de nouvelles candidatures. Les informations soumises à l'annexe II montrent cependant qu'historiquement certains postes sont bel et bien réservés à certains États Membres et qu'aucun Secrétaire général n'a échappé aux pressions politiques qui s'exerçaient sur lui à cet égard.

Directives, par. 87:

b) Annoncer toutes les vacances de poste;

c) Envoyer les annonces de vacances à tous les États Membres et organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

82. L'usage du pouvoir discrétionnaire pour suivre de plus ou moins près le processus en faisant valoir des réalités politiques et en excluant de ce fait la nomination de certains candidats pour des considérations politiques reviendrait à réserver des emplois à des États Membres, ce qui est exactement ce contre quoi l'Assemblée générale a à maintes reprises mis en garde, comme il est indiqué au paragraphe 15 c) et d) du présent rapport. Les inspecteurs pensent que l'application des directives énoncées au paragraphe 87 b) et c) permettrait de répondre aux exigences du paragraphe 3 e) de la résolution 46/232 par lequel l'Assemblée générale a décidé que, en règle générale, un ressortissant d'un État Membre ne doit pas succéder à un ressortissant du même État occupant un poste élevé, aucun État ni groupe d'États n'ayant de monopole sur des postes élevés.

Roulement géographique

83. La question du roulement géographique, que les inspecteurs jugent différente de celle de la répartition géographique, s'est posée plusieurs fois à l'occasion de la nomination tardive récente de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, qui remplit un mandat de cinq ans sans possibilité de renouvellement. Les inspecteurs tiennent à bien préciser d'emblée que personne ne met en cause les qualifications de la nouvelle Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, lesquelles sont exemplaires, mais que de nombreux États Membres se sont inquiétés de voir le «Nord» succéder au «Nord» à ce poste³⁰.

84. Selon la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nomme le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne en prenant dûment en considération le principe du roulement sur une base géographique et, ce faisant, doit suivre les dispositions de l'alinéa e du paragraphe 3 de la résolution 46/232 de l'Assemblée générale. Pendant les entretiens avec les États Membres comme avec les fonctionnaires du Secrétariat, les inspecteurs ont eu clairement l'impression que le principe du roulement supposait que le poste serait attribué alternativement au «Nord» et au «Sud», le Nord et le Sud s'entendant respectivement des pays développés et des pays en développement. Ils ont appris que, bien qu'il n'y ait pas de règle écrite, il y avait et il y a encore un consensus tacite entre tous les États Membres à cet effet.

85. Les États Membres du Sud ne s'attendaient pas à la nomination d'un secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne du Nord puisque c'était le tour du Sud d'occuper ce poste selon le consensus autour de la résolution 48/218 B. Il semble même qu'il y ait eu une entente informelle selon laquelle le candidat devait être originaire d'Afrique. L'un des principaux finalistes venait effectivement d'Afrique, a fait savoir le Cabinet du Secrétaire général, mais comme l'intéressé s'était retiré, le Secrétaire général n'avait apparemment d'autre solution que de recommencer à zéro ses activités de prospection ou de nommer un candidat du Nord, faute d'autres candidats qualifiés du Sud.

86. Les inspecteurs jugent inconcevable qu'il y ait eu pénurie de candidats qualifiés du Sud pour ce poste. Cette vacance ne s'était pas produite inopinément: les modalités d'application du principe du roulement sur une base géographique ne pose de problèmes à personne, une résolution balise la nomination, chacun savait cinq ans à l'avance que ce poste allait devenir vacant et, de toute évidence, que le titulaire devait venir du Sud. Les inspecteurs pensent que l'application des directives énoncées au paragraphe 87 b), c) et d) permettra qu'aucun effort ne soit épargné pour satisfaire aux exigences du paragraphe 3 e) de la résolution 46/232 de l'Assemblée générale et respecter l'interprétation que chacun s'accorde tacitement à donner du principe du roulement sur une base géographique.

Directives, par. 87:

- b) Annoncer toutes les vacances de poste;*
- c) Envoyer les annonces de vacances à tous les États Membres et organismes, fonds et programmes des Nations Unies;*
- d) Rechercher des candidatures dans la région à laquelle il revient de remplir le poste.*

³⁰ Une Canadienne, M^{me} Lapointe, a succédé au poste de Secrétaire général adjoint, qu'occupait un Suédois, M. Ahlenius.

VI. Mesures de nature à améliorer la transparence: directives et site Web

87. La sélection et la nomination des hauts fonctionnaires devraient obéir aux dispositions de la Charte des Nations Unies, en particulier au paragraphe 3 de son Article 101, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 15 ci-dessus. Les inspecteurs pensent que l'application des directives suivantes, parallèlement au processus décrit dans le rapport du Secrétaire général sur le principe de responsabilité (par. 40 ci-dessus) et à la création d'un site Web conçu expressément pour transmettre des informations précises, comme il est indiqué au paragraphe 88 ci-dessous, devrait améliorer encore la transparence du processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires.

Directives

a) Le processus de recrutement devrait être planifié de façon à ménager la présence simultanée de l'ancien titulaire et du nouveau pendant au moins deux semaines.

b) Les vacances de poste devraient être annoncées quel que soit le poste à pourvoir, à l'exception de ceux d'envoyé spécial et de conseiller personnel, dès qu'elles sont connues, assorties d'une définition claire et sans ambiguïté des responsabilités et des qualifications/de l'expérience spécifiques requises.

c) Une note verbale transmettant l'annonce d'une vacance de poste devrait être envoyée pour chaque poste à pourvoir à tous les États Membres et organismes, fonds et programmes des Nations Unies avec un préavis d'au moins un mois.

d) S'agissant des postes pour lesquels l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que le principe du roulement sur une base géographique s'imposait (voir paragraphe 45 ci-dessus) entre le «Nord» et le «Sud», les candidatures ne devraient être recherchées que dans la région à laquelle il revient de pourvoir le poste. Par exemple, à supposer que le titulaire en fonction soit du Nord et que son successeur doive venir du Sud, une note verbale annonçant la vacance de poste et lançant un appel de candidatures devrait être envoyée aux États Membres du Sud seulement, les États Membres du Nord en étant simplement informés.

e) Le BGRH ou son équivalent devrait procéder à l'étude préliminaire des dossiers pour exclure les candidats qui ne satisfont pas aux critères de sélection obligatoires. Seules les candidatures qui satisfont aux conditions à remplir obligatoirement, énoncées dans l'annonce de la vacance de poste, devraient être communiquées au jury d'entretien pour examen.

f) Une fois que le jury d'entretien a dressé une liste courte, cette liste devrait être renvoyée au BGRH ou son équivalent pour un contrôle approfondi des références, des états de service et des informations fournies par les candidats. À l'issue de ce contrôle, le BGRH ou son équivalent devrait renvoyer la liste courte au jury d'entretien qui la transmet au Secrétaire général pour qu'il arrête la décision finale.

g) À l'issue de ses délibérations, le jury d'entretien devrait rédiger un rapport sommaire donnant les précisions visées sur le site Web, conformément au paragraphe 88 f) et g) ci-dessous. Le Secrétaire général devrait partager ce rapport dans ses consultations avec les États Membres.

h) Le processus de sélection et de nomination devrait être appliqué uniformément. Les candidats devraient être traités sur un pied d'égalité. Tous les candidats dont le nom figure sur la liste courte devraient passer un entretien et les entretiens devraient

être menés par le même haut fonctionnaire, qu'il s'agisse du Secrétaire général lui-même ou de son représentant.

i) Les candidats dont le nom figure sur la liste longue ou la liste courte devraient être informés en retour de la progression de leur candidature tout au long du processus s'ils le souhaitent; mais dans tous les cas, ils devraient être notifiés de l'issue du processus de recrutement. Aucune information en retour ne devrait être fournie aux États Membres sur les candidats qu'ils ont proposés. Les États Membres devraient pouvoir suivre la progression du recrutement grâce à des mises à jour périodiques d'un site Web dédié, comme il est prévu dans le détail au paragraphe 88 ci-dessous.

j) Dans l'hypothèse où le Secrétaire général s'écarterait du processus de sélection et de nomination, il devrait révéler pleinement ces dérogations avant la nomination ou dès qu'elles se produisent.

k) Pour les nominations qui exigent des consultations avec les États Membres, une semaine au moins avant l'annonce de la nomination, le Secrétaire général devrait consulter les présidents/coordonnateurs des groupes régionaux des États Membres. Par consultation, on entend à cet égard le fait que le Secrétaire général informe les présidents/coordonnateurs de son choix et que ceux-ci disposent d'une semaine pour faire part au Secrétaire général de toute inquiétude que pourrait avoir leur groupe régional. Il appartient aux États Membres de s'organiser au sein de leurs groupes régionaux pour veiller à ce que les présidents/coordonnateurs représentent les vues de l'ensemble du groupe.

l) Le Secrétaire général devrait tenir tous les six mois une réunion d'information à l'intention des Représentants permanents sur le processus de sélection et les nominations faites au cours des six mois précédents, en résumant les informations contenues dans les rapports des jurys d'entretien, conformément à la directive énoncée au paragraphe 87 g) ci-dessus.

Site Web

88. Le Cabinet du Secrétaire général devrait créer et administrer un site Web dédié qui devrait être mis à jour tous les mois pour transmettre aux États Membres et aux candidats potentiels des informations précises sur les nominations aux postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général. Ce site devrait donner les informations recommandées ci-dessous. Les informations visées aux alinéas *c* à *h* devraient être rendues publiques, l'accès aux informations visées aux alinéas *a* et *b* devrait être réservé aux Missions permanentes:

a) La liste de tous les postes à la classe de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, autres que ceux d'envoyé spécial et de conseiller personnel, accompagnée d'informations de teneur et de format similaires à celles visées à l'annexe I. Elle permettra aux États Membres de prendre à l'avance les dispositions voulues pour trouver les candidats les mieux qualifiés;

b) Une liste séparée des postes à la classe de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, autres que ceux d'envoyé spécial et de conseiller personnel, appelés à devenir vacants dans un délai de deux mois. Cette liste ne devrait tenir compte que de la date d'expiration de chaque nomination, indépendamment des intentions des intéressés ou du Secrétaire général quant à la prorogation ou au non-renouvellement de leur contrat;

c) Chaque annonce de vacance de poste devrait être publiée sur le site Web dès qu'un poste doit manifestement devenir vacant;

d) Le Cabinet du Secrétaire général indique son intention de publier l'annonce dans la presse écrite et précise que la société civile doit apporter son concours de façon à étendre la prospection autant que faire se peut;

- e) Le Cabinet du Secrétaire général indique le délai dans lequel le poste vacant doit être pourvu en précisant la date à laquelle:
 - i) il doit avoir reçu toutes les candidatures;
 - ii) il contactera les candidats sélectionnés pour un entretien;
 - iii) il informera les candidats qui ont passé l'entretien des résultats du processus de recrutement;
 - iv) des consultations doivent se tenir et la date à laquelle la sélection définitive sera annoncée;
 - v) le nouveau titulaire doit prendre ses fonctions;
- f) La définition des attributions des jurys d'entretien créés pour chaque vacance s'accompagne d'explications sur les modalités de constitution du jury, le nombre de membres qui y siègent, leur classe et sur la question de savoir si d'autres organismes ou entités et/ou experts de l'extérieur ont été invités à y siéger et pourquoi;
- g) Le nombre de personnes qui ont postulé pour chaque poste vacant, ainsi que la nationalité et le sexe des candidats qui ont passé un entretien avec le jury d'entretien (liste longue) et également des candidats de la liste courte recommandée par le jury d'entretien au Secrétaire général; et
- h) La déclaration annonçant le choix final du candidat.

VII. Recommandations

89. L'application des recommandations suivantes devrait contribuer à accroître le respect du principe de responsabilité et la transparence dans la sélection et la nomination des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation.

Recommandation 1

90. L'Assemblée générale devrait donner pour instructions au Cabinet du Secrétaire général de créer et administrer un site Web dédié et de l'actualiser tous les mois pour transmettre aux États Membres et aux candidats potentiels des informations précises sur les postes de direction à pourvoir, conformément au paragraphe 88 du présent rapport.

Recommandation 2

91. L'Assemblée générale devrait approuver les directives énoncées au paragraphe 87 a) à l) du présent rapport et donner pour instructions au Secrétaire général de les suivre pour sélectionner et nommer les hauts fonctionnaires, parallèlement au processus décrit dans le rapport du Secrétaire général sur le principe de responsabilité (A/64/640).

Annexe I

Secrétaires généraux adjoints et Sous-Secrétaires généraux au 31 décembre 2010

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
1	Alliance des civilisations	Jorge Sampaio	Haut représentant	Représentant	SGA		H	Portugal	1 ^{er} mai 2007	Engagement sur la base de services effectifs	30 avril 2011		Non	
2	Différend relatif à la frontière entre le Venezuela et le Guyana	Norman Girvan	Représentant personnel	Représentant	SGA		H	Jamaïque	1 ^{er} mars 2010	Engagement sur la base de services effectifs	28 févr. 2011		Non	
3	Différend relatif à la frontière entre la Guinée équatoriale et le Gabon	Nicolas Michel	Conseiller spécial et Médiateur	Conseiller	SGA		H	Suisse	1 ^{er} sept. 2008	Engagement sur la base de services effectifs	30 nov. 2010		Non	
4	Respect par l'Iraq de ses obligations à l'égard du Koweït	Gennady P. Tarasov	Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général	Coordonnateur	SGA		H	Russie	24 avril 2008	Engagement sur la base de services effectifs	31 déc. 2010		Non	
5	Chypre	Alexander Downer	Conseiller spécial	Conseiller	SGA		H	Australie	14 juill. 2008	Engagement sur la base de services effectifs	13 janv. 2011		Non	
6	Département des affaires économiques et sociales	Sha Zukang	SGA* aux affaires économiques et sociales	Chef	SGA		H	Chine	1 ^{er} juill. 2007	Durée déterminée	30 juin 2011	BO	Oui	

³¹ Conformément à l'article 4.5 a) du Statut du personnel, ST/SGB/2010/6, les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux sont généralement nommés pour une période maximale de cinq ans, prorogeable ou renouvelable. Les contrats sont généralement accordés sur une base annuelle.

* Secrétaire général(e) adjoint(e).

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ²¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
7	Département de l'appui aux missions	Susana Malcorra	SGA à l'appui aux missions	Chef	SGA	F		Argentine	4 mai 2008	Durée déterminée	3 mai 2011	BO	Oui	
8	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Shaaban Muhammad Shaaban	SGA aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence	Chef	SGA		H	Égypte	1 ^{er} mars 2007	Durée déterminée	28 févr. 2011	BO	Oui	
9	Département de la gestion	Angela Kane	SGA à la gestion	Chef	SGA	F		Allemagne	1 ^{er} juin 2008	Durée déterminée	31 mai 2011	BO	Oui	
10	Département des affaires politiques	B. Lynn Pascoe	SGA aux affaires politiques	Chef	SGA		H	États-Unis d'Amérique	1 ^{er} mars 2007	Durée déterminée	28 févr. 2011	BO	Oui	
11	Département de l'information	Kiyotaka Akasaka	SGA à la communication et à l'information	Chef	SGA		H	Japon	1 ^{er} avril 2007	Durée déterminée	31 mars 2011	BO	Oui	
12	Département des opérations de maintien de la paix	Alain Le Roy	SGA aux opérations de maintien de la paix	Chef	SGA		H	France	24 août 2008	Durée déterminée	23 août 2011	BO	Oui	
13	Division des services de sécurité	Gregory B. Starr	SGA à la sûreté et à la sécurité	Chef	SGA		H	États-Unis d'Amérique	31 mai 2009	Durée déterminée	31 mai 2011	BO	Oui	
14	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Noeleen Heyzer	Secrétaire exécutive	Chef	SGA	F		Singapour	23 août 2007	Durée déterminée	22 août 2011	BO	Oui	
15	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Rima Khalaf	Secrétaire exécutive	Chef	SGA	F		Jordanie	1 ^{er} oct. 2010	Durée déterminée	30 sept. 2012	BO	Oui	
16	Commission économique pour l'Afrique	Abdoulie Janneh	Secrétaire exécutif	Chef	SGA		H	Gambie	1 ^{er} nov. 2005	Durée déterminée	31 oct. 2011	BO	Oui	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
17	Commission économique pour l'Europe	Jan Kubis	Secrétaire exécutif	Chef	SGA		H	Slovaquie	19 déc. 2008	Durée déterminée	26 janv. 2011	BO	Oui	
18	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Alicia Barcena	Secrétaire exécutive	Chef	SGA	F		Mexique	1 ^{er} juill. 2008	Durée déterminée	30 juin 2011	BO	Oui	
19	Cabinet du Secrétaire général	Asha-Rose Migiro	Secrétaire exécutive adjointe	Chef	SGA	F		Tanzanie	1 ^{er} févr. 2007	Durée déterminée	31 janv. 2011	BO	Oui	
20	Cabinet du Secrétaire général	Vijay K. Nambiar	Chef de Cabinet	Chef	SGA		H	Inde	1 ^{er} janv. 2007	Durée déterminée	31 déc. 2010	BO	Oui	
21	Pourparlers Grèce-Ex-République yougoslave de Macédoine	Matthew Nimetz	Envoyé personnel	Envoyé	SGA		H	États-Unis d'Amérique	15 mars 2007	Rémunération symbolique d'un dollar par an	14 mars 2011		Non	
22	Haïti	Paul Farmer	Envoyé spécial adjoint	Envoyé	SGA		H	États-Unis d'Amérique	11 août 2009	Rémunération symbolique d'un dollar par an	10 août 2011		Non	
23	Haïti	William J. Clinton	Envoyé spécial	Envoyé	SGA		H	États-Unis d'Amérique	15 juin 2009	Rémunération symbolique d'un dollar par an	14 juin 2011		Non	
24	VIH/sida en Asie	Nafis Sadik	Envoyée spéciale	Envoyé	SGA	F		Pakistan	1 ^{er} janv. 2001	Rémunération symbolique d'un dollar par an	31 déc. 2010		Non	
25	VIH/sida en Europe orientale		Envoyé spécial	Envoyé	SGA								Non	Vacant

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
26	Application de la résolution 1559/2004 du Conseil de sécurité	Terje Roed-Larsen	Envoyé spécial	Envoyé	SGA		H	Norvège	1 ^{er} janv. 2005	Rémunération symbolique d'un dollar par an	31 déc. 2010		Non	
27	Mécanismes de financement innovants pour le développement	Philippe Douste-Blazy	Conseiller spécial	Conseiller	SGA		H	France	1 ^{er} juin 2008	Rémunération symbolique d'un dollar par an	31 mai 2011		Non	
28	Gouvernance d'Internet	Nitin Desai	Conseiller du Secrétaire général	Conseiller	SGA		H	Inde	1 ^{er} janv. 2006	Engagement sur la base de services effectifs	31 déc. 2010		Non	
29	Question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	John Ruggie	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	États-Unis d'Amérique	28 juill. 2005				Non	
30	Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation	Djibril Yipene Bassole	Médiateur en chef	Médiateur	SGA		H	Burkina Faso	31 juill. 2008	Durée déterminée	31 janv. 2011		Non	
31	Migrations	Peter Sutherland	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Irlande	23 janv. 2006	Rémunération symbolique d'un dollar par an	31 déc. 2010		Non	
32	Objectifs du Millénaire pour le développement	Jeffrey Sachs	Conseiller principal	Conseiller	SGA		H	États-Unis d'Amérique	1 ^{er} févr. 2002	Rémunération symbolique d'un dollar par an	31 août 2011		Non	
33	MINURCAT	Youssef Mahmoud	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Tunisie	1 ^{er} avril 2010	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
34	MINUSTAH	Edmond Mulet	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Guatemala	1 ^{er} avril 2010	Durée déterminée	31 mars 2011		Non	
35	MONUSCO	Roger A. Meece	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	États-Unis d'Amérique	11 juill. 2010	Durée déterminée	10 juill. 2011		Non	
36	BCAH	Valerie Amos	Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence	Chef	SGA	F		Royaume-Uni	6 sept. 2010	Durée déterminée	5 sept. 2012	BO	Oui	
37	Bureau des affaires de désarmement	Sergio de Queiroz Duarte	Haut représentant	Représentant	SGA		H	Brésil	11 juill. 2007	Durée déterminée	10 juill. 2011	BO	Oui	
38	Haut-Commissariat aux droits de l'homme	Navanethem Pillay	Haut-Commissaire	Chef	SGA	F		Afrique du Sud	1 ^{er} sept. 2008	Durée déterminée	31 août 2012	BO	Oui	
39	Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Cheick Sidi Diarra	Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut représentant pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Chef	SGA		H	Mali	1 ^{er} août 2007	Durée déterminée	31 juill. 2011	BO	Oui	
40	BSCI	Carman Louise Lapointe	Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne	Chef	SGA	F		Canada	14 sept. 2010	Durée déterminée	13 sept. 2015	BO	Oui	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
41	Bureau des affaires juridiques	Patricia O'Brien	Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques	Chef	SGA	F		Irlande	24 août 2010	Durée déterminée	23 août 2011	BO	Oui	
42	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	Radhika Coomaraswamy	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SGA	F		Sri Lanka	15 avril 2006	Durée déterminée	28 févr. 2011	BO	Oui	
43	Pakistan	Rauf Engin Soysal	Envoyé spécial	Envoyé	SGA		H	Turquie	27 sept. 2010	Durée déterminée	27 sept. 2011		Non	
44	Prévention du génocide	Francis Deng	Conseiller spécial du Secrétaire général	Conseiller	SGA		H	Soudan	1 ^{er} janv. 2008	Durée déterminée	31 juill. 2011		Non	
45	Violences sexuelles commises en période de conflit	Margot Wallstrom	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SGA	F		Suède	1 ^{er} avril 2010	Durée déterminée	31 mars 2012		Non	
46	Conseiller spécial sur la sécurité humaine	Yukio Takasu	Conseiller spécial	Conseiller	SGA		H	Japon	10 déc. 2010				Non	
47	Conseiller spécial du Secrétaire général	Iqbal Riza	Conseiller spécial du Secrétaire général	Conseiller	SGA		H	Pakistan		Rémunération symbolique d'un dollar par an	28 févr. 2011		Non	
48	Conseiller spécial du Secrétaire général	Joseph V. Reed	Conseiller spécial du Secrétaire général	Conseiller	SGA		H	États-Unis d'Amérique	1 ^{er} janv. 2005	Rémunération symbolique d'un dollar par an	28 févr. 2011		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ²¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
49	Sport au service du développement et de la paix	Wilfried Lemke	Conseiller spécial	Conseiller	SGA		H	Allemagne	11 avril 2008	Rémunération symbolique d'un dollar par an	10 avril 2011		Non	
50	Tuberculose	Jorge Sampaio	Envoyé spécial	Envoyé	SGA		H	Portugal	1 ^{er} mai 2007	Engagement sur la base de services effectifs			Non	
51	ONU-Habitat	Joan Clos	Directeur exécutif	Chef	SGA		H	Espagne	18 oct. 2010	Durée déterminée	17 oct. 2014	BO	Oui	
52	ONU-Femmes	Michelle Bachelet	Directrice exécutive	Chef	SGA	F		Chili	19 oct. 2010	Durée déterminée	18 sept. 2014		Non	
53	MANUA	Staffan de Mistura	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Suède	1 ^{er} mars 2010	Durée déterminée	28 févr. 2011		Non	
54	MANUI	Ad Melkert	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Pays-Bas	9 juill. 2010	Durée déterminée	8 juill. 2011		Non	
55	MINUAD	Ibrahim Gambari	Représentant spécial conjoint	Représentant	SGA		H	Nigéria	1 ^{er} janv. 2010	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
56	CNUCED	Supachai Panitchpakdi	Secrétaire général	Chef	SGA		H	Thaïlande	1 ^{er} sept. 2005	Durée déterminée	31 août 2013	BO	Oui	
57	HCR	Antonio Manuel de Oliveira Guterres	Haut-Commissaire	Chef	SGA		H	Portugal	15 juin 2005				Non	
58	MINUK	Lamberto Zannier	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Italie	20 juin 2008	Durée déterminée	19 juin 2011		Non	
59	MINUL	Ellen Margrethe Loj	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SGA	F		Danemark	16 janv. 2008	Durée déterminée	15 sept. 2011		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
60	MINUS	Haile Menkerios	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Afrique du Sud	1 ^{er} mars 2010	Durée déterminée	28 févr. 2011		Non	
61	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	Ameerah Haq	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SGA	F		Bangladesh	3 janv. 2010	Durée déterminée	2 janv. 2011		Non	
62	ONUCI	Choi Young-Jin	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	République de Corée	29 oct. 2007	Durée déterminée	30 avril 2011		No	
63	ONUG	Sergei Ordzhonikidze	Directeur général	Chef	SGA		H	Russie	1 ^{er} mars 2002	Durée déterminée	28 févr. 2011	BO	Oui	
64	ONUN/PNUE	Achim Steiner	Directeur général de l'ONUN et directeur exécutif du PNUE	Chef	SGA		H	Allemagne	15 juin 2006	Durée déterminée	14 juin 2014	BO	Oui	
65	ONUS/Office contre la drogue et le crime	Yuri Fedotov	Directeur général de l'ONUS et directeur exécutif de l'Office contre la drogue et le crime	Chef	SGA		H	Russie	13 sept. 2010	Durée déterminée	19 sept. 2012	BO	Oui	
66	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	Said Djinnit	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Algérie	1 ^{er} avril 2008	Durée déterminée	31 mars 2011		Non	
67	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	Augustine P. Mahiga	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SGA		H	Tanzanie	1 ^{er} juill. 2010	Durée déterminée	30 juin 2011		Non	

<i>N°</i>	<i>Département/Entité</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Classement</i>	<i>Rang</i>	<i>Femme</i>	<i>Homme</i>	<i>Pays de nationalité</i>	<i>Date de la nomination</i>	<i>Statut contractuel</i>	<i>Durée du mandat²¹</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Soumis à la répartition géographique</i>	<i>Poste vacant</i>
68	UNRWA	Filippo Grandi	Commissaire général	Chef	SGA		H	Italie	20 janv. 2010				Non	
69	Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	Robert H. Serry	Coordonnateur spécial/ Représentant personnel du Secrétaire général	Coordonnateur	SGA		H	Pays-Bas	1 ^{er} janv. 2008	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
70	Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria	Michael Williams	Coordonnateur spécial/ Représentant personnel du Secrétaire général	Coordonnateur	SGA		H	Royaume-Uni	1 ^{er} juin 2007	Durée déterminée	30 sept. 2011		Non	
71	Sahara occidental	Christopher Ross	Envoyé personnel	Envoyé	SGA		H	États-Unis d'Amérique	18 janv. 2009	Engagement sur la base de services effectifs	17 janv. 2011		Non	
72	BINUB	Charles Petrie	Représentant exécutif/ Coordonnateur résident/ Représentant résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires et responsable désigné	Représentant	SSG		H	France	16 avril 2010	Durée déterminée	15 avril 2011		Non	
	BNUB	Karin Landgren	Représentante spéciale et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi	Représentant	SSG	F		Suède	Annoncée le 31 déc. 2010	Durée déterminée			Non	
73	BINUCA	Sahle-Work Zewde	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	Éthiopie	14 juin 2009	Durée déterminée	13 juin 2011		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
74	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Michael Peter Floyd Smith	Directeur exécutif	Chef	SSG		H	Australie	19 nov. 2007	Durée déterminée	31 déc. 2010	BO	Oui	
75	DAES	Thomas Stelzer	SSG* à la coordination des politiques et aux affaires inter- organisations	Chef	SSG		H	Autriche	4 mars 2008	Durée déterminée	3 mars 2011	BO	Oui	
76	DAES	Kwame S. Jomo	SSG au développement économique	Chef	SSG		H	Malaisie	1 ^{er} janv. 2005	Durée déterminée	31 déc. 2010	BO	Oui	
77	DAES	Rachel N. Mayanja	Conseillère spéciale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme	Conseiller	SSG	F		Ouganda	15 nov. 2004	Durée déterminée	31 déc. 2010	BO	Oui	
78	Département de l'appui aux missions	Anthony Banbury	SSG à l'appui aux missions	Chef	SSG		H	États-Unis d'Amérique	22 juin 2009	Durée déterminée	21 juin 2011	BO	Oui	
79	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Franz Baumann	SSG aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence	Chef	SSG		H	Allemagne	13 juin 2009	Durée déterminée	12 juin 2011	BO	Oui	
80	DG/Plan-cadre d'équipement	Michael Adlerstein	Directeur exécutif	Chef	SSG		H	États-Unis d'Amérique	30 juill. 2007	Durée déterminée	20 juill. 2011		Non	
81	DG/Bureau des services centraux d'appui	Warren Edward Sach	SSG aux services centraux d'appui	Chef	SSG		H	Royaume- Uni	19 août 2008	Durée déterminée	18 août 2011	BO	Oui	
82	DG/BGRH	Catherine Pollard	SSG à la gestion des ressources humaines	Chef	SSG	F		Guyana	27 mai 2008	Durée déterminée	26 mai 2011	BO	Oui	

* Sous-Secrétaire général(e).

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ²¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
83	DG/Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Jun Yamazaki	Contrôleur	Chef	SSG		H	Japon	19 août 2008	Durée déterminée	18 août 2011	BO	Oui	
84	Département des affaires politiques	Taye Brook Zerihoun	SSG aux affaires politiques	Chef	SSG		H	Éthiopie	1 ^{er} mai 2010	Durée déterminée	30 avril 2011		Non	
85	Département des affaires politiques	Oscar Fernandez-Taranco	SSG aux affaires politiques	Chef	SSG		H	Argentine	1 ^{er} juill. 2009	Durée déterminée	30 juin 2011	BO	Oui	
86	Département des opérations de maintien de la paix	Babacar Gaye	Conseiller militaire	Chef	SSG		H	Sénégal	13 sept. 2010	Durée déterminée	12 sept. 2011		Non	
87	Département des opérations de maintien de la paix	Atul Khare	SSG aux opérations de maintien de la paix	Chef	SSG		H	Inde	1 ^{er} mai 2010	Durée déterminée	30 avril 2011		Non	
88	Département des opérations de maintien de la paix	Dimitry Titov	SSG à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité	Chef	SSG		H	Russie	30 août 2007	Durée déterminée	29 août 2011	BO	Oui	
89	Cabinet du Secrétaire général	Kim Won-Soo	Chef de Cabinet adjoint	Chef	SSG		H	République de Corée	1 ^{er} janv. 2007	Durée déterminée	31 déc. 2010	BO	Oui	
90	Cabinet du Secrétaire général	Robert C. Orr	SSG à la planification des politiques.	Chef	SSG		H	États-Unis d'Amérique	16 août 2004	Durée déterminée	31 déc. 2010	BO	Oui	
91	VIH/sida en Afrique	Elizabeth Mataka	Envoyée spéciale	Envoyé	SSG	F		Botswana	21 mai 2007	Rémunération symbolique d'un dollar par an	31 déc. 2010		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
92	VIH/sida dans la région des Caraïbes	George Alleyne	Envoyé spécial	Envoyé	SSG		H	Barbade	4 févr. 2003	Rémunération symbolique d'un dollar par an	31 déc. 2010		Non	
93	Droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays	Walter Kalin	Représentant	Représentant	SSG		H	Suisse	21 sept. 2004				Non	
94	TIC	Choi Soon-hong	Directeur général de l'informatique	Chef	SSG		H	République de Corée	28 août 2007	Durée déterminée	27 août 2011	BO	Oui	
95	Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	Margareta Wahlstrom	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SSG	F		Suède	1 ^{er} janv. 2009	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
96	Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation	Azouz Ennifar	Médiateur en chef adjoint	Médiateur	SSG		H	Tunisie	20 oct. 2008	Durée déterminée	30 nov. 2010		Non	
97	Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention et des discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité et le retour des déplacés et des réfugiés	Antti Turunen	Représentant de l'ONU	Représentant	SSG		H	Finlande	14 mars 2010	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
98	Paludisme	Ray Chambers	Envoyé spécial	Envoyé	SSG		H	États-Unis d'Amérique	14 févr. 2008	Rémunération symbolique d'un dollar par an	13 févr. 2011		Non	

<i>N°</i>	<i>Département/Entité</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Classement</i>	<i>Rang</i>	<i>Femme</i>	<i>Homme</i>	<i>Pays de nationalité</i>	<i>Date de la nomination</i>	<i>Statut contractuel</i>	<i>Durée du mandat²¹</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Soumis à la répartition géographique</i>	<i>Poste vacant</i>
99	MINURCAT	Rima Salah	Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général	Représentant	SSG	F		Jordanie	7 mai 2008	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
100	MINURSO	Hany Abdel-Aziz	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	Égypte	5 nov. 2009	Durée déterminée	4 nov. 2010		Non	
101	MINUSTAH	Kevin Kennedy	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	États-Unis d'Amérique	8 avril 2010	Durée déterminée	7 avril 2011		Non	
102	MINUSTAH	Nigel Fisher	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires	Représentant	SSG		H	Canada	3 avril 2010	Durée déterminée	15 juill. 2011		Non	
103	MONUSCO	Chander Prakash Wadhwa	Commandant de la Force	Commandant de la Force	SSG		H	Inde	13 août 2010	Durée déterminée	12 août 2011		Non	
104	MONUSCO	Fidele Sarassoro	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires	Représentant	SSG		H	Côte d'Ivoire	7 févr. 2010	Durée déterminée	6 févr. 2011		Non	
105	MONUSCO	Leila Zerrougui	Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général	Représentant	SSG	F		Algérie	10 oct. 2008	Durée déterminée	9 oct. 2010		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
106	BCAH	Catherine Bragg	SSG aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence	Chef	SSG	F		Canada	11 févr. 2008	Durée déterminée	10 févr. 2011	BO	Oui	
107	HCDH	Ivan Simonovic	SSG aux droits de l'homme, New York	Chef	SSG		H	Croatie	17 juill. 2010	Durée déterminée	16 juill. 2011		Non	
108	HCDH	Thomas Alexander Aleinikoff	Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme, Genève	Chef	SSG		H	États-Unis d'Amérique	30 janv. 2010	Durée déterminée	29 janv. 2012		Non	
109	HCDH	Kang Kyung-wha	Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Genève	Chef	SSG	F		République de Corée	1 ^{er} janv. 2007	Durée déterminée	31 déc. 2010	BO	Oui	
110	Bureau des affaires juridiques	D. Stephen Mathias	SSG aux affaires juridiques	Chef	SSG		H	États-Unis d'Amérique	7 sept. 2010	Durée déterminée	6 sept. 2012	BO	Oui	
111	OMBUDSMAN	Johnston Barkat	Ombudsman	Chef	SSG		H	États-Unis d'Amérique	21 avril 2008	Durée déterminée	20 avril 2013	BO	Oui	
112	Bureau d'appui à la consolidation de la paix	Judy Cheng-Hopkins	SSG à l'appui à la consolidation de la paix	Chef	SSG	F		Malaisie	1 ^{er} sept. 2009	Durée déterminée	31 août 2011	BO	Oui	
113	Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	Miroslav Jenca	Représentant spécial du Secrétaire général et chef	Représentant	SSG		H	Slovaquie	1 ^{er} juin 2008	Durée déterminée	31 mai 2011		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
114	Coordonnateur principal des Nations Unies pour la grippe aviaire, et humaine	David Nabarro	Coordonnateur	Représentant	SSG		H	Royaume-Uni	1 ^{er} oct. 2005		30 sept. 2011		Non	
115	Conseiller spécial du Secrétaire général	Edward C. Luck	Conseiller spécial	Conseiller	SSG		H	États-Unis d'Amérique	21 févr. 2008	Rémunération symbolique d'un dollar par an	20 févr. 2011		Non	
116	ONU-Habitat	Inga Bjork-Klevby	Directrice exécutive adjointe	Chef	SSG	F		Suède	1 ^{er} janv. 2006	Durée déterminée	28 déc. 2010		Non	
117	MANUA	Martin Kobler	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	Allemagne	2 avril 2010	Durée déterminée	1 ^{er} avril 2011		Non	
118	MANUA	Robert Watkins	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires	Représentant	SSG		H	Canada	24 juin 2009	Durée déterminée	23 juin 2011		Non	
119	MANUI	Jerzy Skuratowicz	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	Pologne	9 janv. 2010	Durée déterminée	8 janv. 2011		Non	
120	MANUI	Christine McNab	Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général/ Coordonnatrice résidente/ Coordonnatrice des opérations humanitaires	Représentant	SSG	F		Suède	1 ^{er} nov. 2009	Durée déterminée	31 oct. 2011		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
121	MINUAD	Mohamed Yonis	Représentant spécial conjoint adjoint chargé des opérations et de la gestion de l'opération Union africaine-ONU au Darfour	Représentant	SSG		H	Somalie	1 ^{er} sept. 2009	Durée déterminée	31 août 2011		Non	
122	MINUAD	Patrick Nyamvumba	Commandant de la Force	Commandant de la Force	SSG		H	Rwanda	20 août 2009	Durée déterminée	19 août 11		Non	
123	MINUAD		Représentant spécial conjoint adjoint Union africaine-ONU au Darfour	Représentant	SSG								Non	Vacant
124	CNUCED	Petko Draganov	Vice-Secrétaire général	Chef	SSG		H	Bulgarie	1 ^{er} mai 2009	Durée déterminée	30 avril 2011	BO	Oui	
125	CNUCED	Patricia Francis	Directrice exécutive	Chef	SSG	F		Jamaïque	4 juin 2006	Durée déterminée	3 juin 2012		Non	
126	FNUOD	Natalio C. Ecarma III	Chef de mission/ Commandant de la Force	Commandant de la Force	SSG		H	Philippines	14 févr. 2010	Durée déterminée	13 févr. 2011		Non	
127	UNFICYP	Lisa Buttenheim	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SSG	F		États-Unis d'Amérique	16 août 2010	Durée déterminée	15 août 2011		Non	
128	HCR	T. Alexander Aleinikoff	Haut-Commissaire adjoint	Chef	SSG		H	États-Unis d'Amérique	2 déc. 2009				Non	
129	FINUL	Alberto Asarta Cuevas	Chef de mission/ Commandant de la Force	Commandant de la Force	SSG		H	Espagne	20 janv. 2010	Durée déterminée	19 janv. 2011		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
130	BINUCSIL	Michael von der Schulenburg	Représentant exécutif	Représentant	SSG		H	Allemagne	9 janv. 2009	Durée déterminée	8 janv. 2011		Non	
131	École internationale des Nations Unies	Silvia Fuhrman	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SSG	F		États-Unis d'Amérique	1 ^{er} août 1996	Durée déterminée	30 juin 2011		Non	
132	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba	Zachary Muburi-Muita	Chef de bureau	Chef	SSG		H	Kenya	29 sept. 2010	Durée déterminée	28 sept. 2011		Non	
133	MINUL	Moustapha Soumare	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires (DSRSG/RC/HC)	Représentant	SSG		H	Mali	30 août 2009	Durée déterminée	29 août 2011		Non	
134	MINUL	Henrietta Joy Abena Nyarko Mensa-Bonsu	Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général	Représentant	SSG	F		Ghana	28 oct. 2007	Durée déterminée	31 oct. 2011		Non	
135	MINUS	Georg Charpentier	DSRSG/RC/HC	Représentant	SSG		H	Finlande	20 févr. 2010	Durée déterminée	19 févr. 2011		Non	
136	MINUS	Jasbir Singh Lidder	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	Inde	10 janv. 2010	Durée déterminée	9 janv. 2011		Non	
137	MINUT	Shigeru Mochida	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	Japon	30 août 2010	Durée déterminée	29 août 2011		Non	

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
138	MINUT	Finn Reske-Nielsen	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires	Représentant	SSG		H	Danemark	28 août 2006	Durée déterminée	27 août 2011		Non	
139	ONUCI	Ndolamb Ngokwey	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/ Coordonnateur résident/ Coordonnateur des opérations humanitaires	Représentant	SSG		H	République démocratique du Congo	29 juill. 2010	Durée déterminée	28 juill. 2011		Non	
140	ONUCI	Abou Moussa	Représentant spécial adjoint du Secrétaire général principal	Représentant	SSG		H	Tchad	1 ^{er} sept. 2005	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
141	ONUG		Directeur général adjoint	Chef	SSG					Durée déterminée			Non	Vacant
142	BANUGBIS	Joseph Mutaboba	Représentant spécial du Secrétaire général	Représentant	SSG		H	Rwanda	7 févr. 2009	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
143	ONUN/PNUE	Angela Cropper	Directrice exécutive adjointe du PNUE	Chef	SSG	F		Trinité-et-Tobago	1 ^{er} févr. 2008	Durée déterminée	31 janv. 2011		Non	
144	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie		Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Représentant	SSG					Durée déterminée			Non	Vacant

N°	Département/Entité	Nom	Fonction	Classement	Rang	Femme	Homme	Pays de nationalité	Date de la nomination	Statut contractuel	Durée du mandat ³¹	Source de financement	Soumis à la répartition géographique	Poste vacant
145	UNRWA	Margot Ellis	Commissaire générale adjointe	Chef	SSG	F		États-Unis d'Amérique	20 janv. 2010				Non	
146	Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	Maxwell Gaylard	Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires	Coordonnateur	SSG		H	Australie	30 mars 2008	Durée déterminée	29 mars 2011		Non	
147	Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria	Marta Ruedas	Coordonnatrice spéciale adjointe/Coordonnatrice résidente/Coordonnatrice des opérations humanitaires	Coordonnateur	SSG	F		Espagne	1 ^{er} oct. 2007	Durée déterminée	31 déc. 2010		Non	
		Robert Watkins	Coordonnateur spécial adjoint/Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires	Coordonnateur	SSG		H	Canada	Annoncée le 22 déc. 2010	Durée déterminée			Non	
148	ONUST	Robert Mood	Chef d'état-major et Chef de mission	Chef	SSG		H	Norvège	10 févr. 2009	Durée déterminée	9 févr. 2011		Non	
149	Violences faites aux enfants	Marta Santos Pais	Représentante spéciale du Secrétaire général	Représentant	SSG	F		Portugal	1 ^{er} sept. 2009	Durée déterminée	31 août 2011		Non	

<i>Récapitulatif</i>	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>Total</i>
Total	71	78	149
Postes vacants	1	3	4
Nominations annoncées	-	2	2
Femmes	16	19	35
Hommes	54	56	110
Durée déterminée	47	69	116
Engagement sur la base de services effectifs	8	0	8
Rémunération symbolique d'un dollar par an	11	4	15
Financés au titre du budget ordinaire (BO)	27	20	47
Postes soumis à la répartition géographique	27	20	47

Annexe II

Liste des Secrétaires généraux adjoints et des Sous-Secrétaires généraux et titulaires de postes de rang équivalent³²

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
Cabinet du Secrétaire général	SGA:	En poste depuis 2007	Asha-Rose Migiro	Tanzanie	F
		En poste depuis 2007	Vijay K. Nambiar	Inde	H
		2005-2006	Mark Malloch Brown	Royaume-Uni	H
		2004-2005	Lakhdar Brahimi	Algérie	H
		2003-2003	Maurice Strong	Canada	H
		2002-2002	Martin Lees	Royaume-Uni	H
		2001-2001	Nafis I. Sadik	Pakistan	F
		1999-1999	Mohamed Sahnoun	Algérie	H
		1999-1999	Diego Cordovez	Équateur	H
		1999-1999	Jamsheed K. A. Marker	Pakistan	H
		1998-2006	Louise Frechette	Canada	F
		1997-2005	Iqbal Riza	Pakistan	H
		1997-2001	Maurice Strong	Canada	H
		1993-1996	Chinmaya R. Gharekhan	Inde	H
		1992-1992	Joseph Verner Reed	États-Unis d'Amérique	H
		1982-1992	Virendra Dayal	Inde	H
		1978-1981	Rafeuddin Ahmed	Pakistan	H
		1961-1972	Chakravarthi V. Narasmihan	Inde	H
		1953-1961	Andrew W. Cordier	États-Unis d'Amérique	H
		SSG:	En poste depuis 2007	Kim Won-Soo	République de Corée
		2005-2006	Alicea Barcena Ibarra	Mexique	F

³² *Source*: Annuaires des Nations Unies, fichier UNIQUE, Bibliothèque Dag Hammarskjöld des Nations Unies.

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		En poste depuis 2004	Robert C. Orr	États-Unis d'Amérique	H
		2004-2005	Élisabeth Lindenmayer	France	F
		2002-2003	Patricia M. Durrant	Jamaïque	F
		2002-2002	Diego Arria	Venezuela	H
		2001-2002	Michael Doyle	États-Unis d'Amérique	H
		1998-1999	Miles Stoby	Guyana	H
		1997-2002	Gillian M. Sorensen	États-Unis d'Amérique	F
		1997-2000	John Ruggie	États-Unis d'Amérique	H
		1995-1996	Rosario Green	Mexique	F
		1994-1994	Benita Ferrero-Waldner	Autriche	F
		1992-1994	Alvaro de Soto	Pérou	H
		1991-1996	Jean-Claude Aime	Haïti	H
		1988-1990	Alvaro de Soto	Pérou	H
		1986-1993	Aly I. Teymour	Égypte	H
Département de l'appui aux missions	SGA:	En poste depuis 2008	Susana Malcorra	Argentine	F
	SSG:	En poste depuis 2009	Anthony Banbury	États-Unis d'Amérique	H
		2007-2008	Jane Hall Lute	États-Unis d'Amérique	F
Département des opérations de maintien de la paix	SGA:	En poste depuis 2008	Alain Le Roy	France	H
		2000-2008	Jean-Marie Guehenno	France	H
		1997-2000	Bernard Miyet	France	H
		1993-1996	Kofi A. Annan	Ghana	H
		1992-1993	Marrack I. Goulding	Royaume-Uni	H
	SSG:	En poste depuis 2010	Atul Khare	Inde	H
		En poste depuis 2010	Babacar Gaye	Sénégal	H
		2008-2010	Chikadibia Obiakor	Nigéria	H
		En poste depuis 2007	Dmitry Titov	Fédération de Russie	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		2007-2010	Edmond Mulet	Guatemala	H
		2003-2007	Jane Hall Lute	États-Unis d'Amérique	F
		2001-2003	Michael A. Sheehan	États-Unis d'Amérique	H
		1999-2007	Alvaro de Soto	Pérou	H
		1998-1999	Choi Young-Jin	République de Corée	H
		1997-2007	Hedi Annabi	Tunisie	H
		1994-1998	Manfred Eisele	Allemagne	H
		1993-1996	Iqbal Riza	Pakistan	H
		1992-1992	Kofi A. Annan	Ghana	H
		1975-1977	Rafeuddin Ahmed	Pakistan	H
		1973-1974	Ismat Kittani	Iraq	H
Département des affaires politiques et prédécesseurs	SGA:	En poste depuis 2007	B. Lynn Pascoe	États-Unis d'Amérique	H
		2005-2007	Ibrahim A. Gambari	Nigéria	H
		1999-2002	Ibrahim A. Gambari	Nigéria	H
		1997-2005	Kieran Prendergast	Royaume-Uni	H
		1995-1995	Mahmoud Mestiri	Tunisie	H
		1993-1996	Marrack I. Goulding	Royaume-Uni	H
		1992-1993	Vladimir Petrovsky	Fédération de Russie	H
		1991-1994	James O. C. Jonah	Sierra Leone	H
		1989-1991	Ronald I. Spiers	États-Unis d'Amérique	H
		1987-1991	Vasiliy S. Safronchuk	URSS	H
		1987-1988	Joseph Verner Reed	États-Unis d'Amérique	H
		1986-1991	Marrack I. Goulding	Royaume-Uni	H
		1983-1986	Rafeuddin Ahmed	Pakistan	H
		1981-1988	Diego Cordovez	Équateur	H
		1981-1986	Viacheslav A. Ustinov	URSS	H
		1979-1990	Abdulrahim Abby Farah	Somalie	H
		1979-1982	Issoufou Saidou Djermakoye	Niger	H
		1979-1980	Javier Perez de Cuellar	Pérou	H
		1978-1980	Mikhail D. Sytenko	URSS	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		1976-1986	William B. Buffum	États-Unis d'Amérique	H
		1974-1986	Brian E. Urquhart	Royaume-Uni	H
		1973-1977	Arkady N. Shevchenko	URSS	H
		1972-1978	Tang Ming-chao	Chine	H
		1972-1975	Bradford Morse	États-Unis d'Amérique	H
		1971-1978	Roberto E. Guyer	Argentine	H
		1968-1972	Leonid N. Kutakov	URSS	H
		1967-1972	Issoufou Saidou Djermakoye	Niger	H
		1965-1970	Jose Rolz-Bennett	Guatemala	H
		1965-1967	Alexei E. Nesterenko	URSS	H
		1963-1965	Godfrey K. J. Amachree	Nigéria	H
		1963-1964	Vladimir P. Suslov	URSS	H
		1962-1963	Omar Loutfi	République arabe unie	H
		1962-1963	Evgeny D. Kiselyv	URSS	H
		1960-1961	Georgy P. Arkadev	URSS	H
		1959-1960	Chakravarthi V. Narasmihan	Inde	H
		1958-1959	Anatoly F. Dobrynin	URSS	H
		1958-1958	Humphrey Trevelyan	Royaume-Uni	H
		1956-1964	Dragoslav Protitch	Yougoslavie	H
		1954-1970	Ralph Bunche	États-Unis d'Amérique	H
		1954-1957	Benjamin A. Cohen	Chili	H
		1953-1956	Ilya S. Tchernychev	URSS	H
		1953-1953	Victor Hoo	Chine	H
		1952-1953	Constantin E. Zinchenko	URSS	H
SSG:	En poste depuis 2010		Taye-Brook Zerihoun	Éthiopie	H
	En poste depuis 2009		Oscar Fernandez-Taranco	Argentine	H
		2007-2010	Haile Menkerios	Érythrée	H
		2005-2008	Angela Kane	Allemagne	F
		2004-2007	Javier Ruperez	Espagne	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		2002-2007	Tulaimeni Kalomoh	Namibie	H
		2000-2005	Danilo Turk	Slovénie	H
		1997-2001	Ibrahima Fall	Sénégal	F
		1995-1999	Alvaro de Soto	Pérou	H
		1995-1995	G. B. Schlittler-Silva	Brésil	H
		1994-1996	Lansana Kouyate	Guinée	H
		1994-1994	Rosario Green	Mexique	F
		1992-1993	Benon Vahe Sevan	Chypre	H
		1992-1992	Giandomenico Picco	Italie	H
		1991-1992	Alvaro de Soto	Pérou	H
		1987-1991	Sotirios Mousouris	Grèce	H
		1987-1990	James O. C. Jonah	Sierra Leone	H
		1985-1986	Iqbal A. Akhund	Pakistan	H
		1985-1986	Najmuddine S. Rifai	Syrie	H
		1984-1985	Robert Muller	France	H
		1984-1984	George L. Sherry	États-Unis d'Amérique	H
		1983-1986	Fou-Tchin Liu	Chine	H
		1983-1984	Enuga Reddy	Inde	H
		1980-1981	M'Hamed Essaafi	Tunisie	H
		1980-1980	Fou-Tchin Liu	Chine	H
		1979-1979	Iltar Turkmen	Turquie	H
		1978-1981	Gordon K. Goundrey	Canada	H
		1973-1978	Abdulrahim Abby Farah	Somalie	H
		1972-1973	Brian E. Urquhart	Royaume-Uni	H
		1946-1948	Arkady Sobolev	URSS	H
Département de la sûreté et de la sécurité	SGA:	En poste depuis 2009	Gregory B. Starr	États-Unis d'Amérique	H
		2005-2008	David Veness	Royaume-Uni	H
Département des affaires économiques et sociales et prédécesseurs	SGA:	En poste depuis 2007	Sha Zukang	Chine	H
		2003-2007	Jose Antonio Ocampo	Colombie	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		1996-1996	Jin Yongjian	Chine	H
		1993-1996	Jean-Claude Milleron	France	H
		1992-2002	Nitin Desai	Inde	H
		1991-1995	Ji Chaozhu	Chine	H
		1989-1991	Antoine Blanca	France	H
		1987-1991	Rafeeuddin Ahmed	Pakistan	H
		1985-1990	Xie Qimei	Chine	H
		1982-1986	Shuaib Uthman Yolah	Nigéria	H
		1979-1984	Bi Jilong	Chine	H
		1978-1988	Jean Louis Ripert	France	H
		1978-1981	K. K. S. Dadzie	Ghana	H
		1975-1977	Gabriel Van Laetham	France	H
		1973-1978	Issoufou Saidou Djermakoye	Niger	H
		1954-1974	Philippe de Seynes	France	H
SSG:	En poste depuis 2008		Thomas Stelzer	Autriche	H
	En poste depuis 2005		Jomo Kwame Sundaram	Malaisie	H
	En poste depuis 2004		Rachel Mayanja	Ouganda	F
		1998-2007	Patrizio M. Civili	Italie	H
		1997-2003	Angela E. V. King	Jamaïque	F
		1987-1987	Meredith Alister McIntyre	Grenade	H
		1986-1986	Tamar Oppenheimer	Canada	F
		1985-1992	Goran P. Ohlin	Suède	H
		1985-1987	Luis Maria Gomez	Argentine	H
		1984-1986	Sotirios Mousouris	Grèce	H
		1984-1986	Vladimir S. Pozharski	URSS	H
		1981-1991	Enrique ter Horst	Venezuela	H
		1981-1985	Leticia R. Shahani	Philippines	F
		1981-1983	Robert Muller	France	H
		1978-1986	Margaret Joan Anstee	Royaume-Uni	F

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		1978-1984	Peter Hansen	Danemark	H
		1978-1984	P. N. Dhar	Inde	H
		1978-1980	Diego Cordovez	Équateur	H
		1972-1980	Helvi Sipila	Finlande	F
		1972-1972	Abdulahim Abby Farah	Somalie	H
		1962-1971	Victor Hoo	Chine	H
		1951-1954	Guillaume Georges-Picot	France	H
		1946-1951	David K. Owen	Royaume-Uni	H
		1946-1950	Henri Laugier	France	H
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et prédécesseurs	SGA:	En poste depuis 2007	Shaaban Muhammad Shaaban	Égypte	H
		2001-2006	Chen Jian	Chine	H
		1997-2000	Yongjian Jin	Chine	H
		1982-1991	Eugeniusz Wyzner	Pologne	H
		1972-1981	Bohdan Lewandowski	Pologne	H
		1962-1971	Giri Nosek	Tchécoslovaquie	H
		1954-1961	Victor Hoo	Chine	H
	SSG:	En poste depuis 2009	Franz Baumann	Allemagne	H
		2006-2009	Yohannes Mengesha	Éthiopie	H
		2004-2005	Angela Kane	Allemagne	F
		2001- 2003	Miles Stoby	Guyana	H
		1997-2000	Federico Riesco-Quintana	Chili	H
		1953-1954	Shamaldharee Lall	Inde	H
	1946-1949	Adriannus Adrian Pelt	Pays-Bas	H	
Département de la gestion	SGA:	En poste depuis 2008	Angela Kane	Allemagne	F
		2007-2008	Alicia Barcena Ibarra	Mexique	F
		2005-2006	Christopher Bancroft Burnham	États-Unis d'Amérique	H
		2003-2005	Catherine Bertini	États-Unis d'Amérique	F
		1994-2002	Joseph E. Connor	États-Unis d'Amérique	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		1993-1993	Melissa Wells	États-Unis d'Amérique	F
		1992-1992	Dick Thornburgh	États-Unis d'Amérique	H
		1991-1991	J. Richard Foran	Canada	H
		1990-1990	Martii Ahtisaari	Finlande	H
		1989-1989	Luis Maria Gomez	Argentine	H
		1987-1988	Martii Ahtisaari	Finlande	H
		1982-1986	Patricio Ruedas	Espagne	H
		1979-1981	Helmut F. Debatin	RFA	H
		1972-1978	George F. Davidson	Canada	H
		1971-1971	Horatio Keith Matthews	Royaume-Uni	H
		1968-1970	Andrew A. Stark	Royaume-Uni	H
		1954-1967	Suppression du Département des services administratifs et financiers		
		1946-1953	Byron Price	États-Unis d'Amérique	H
DG/Plan-cadre d'équipement	SSG:	En poste depuis 2007	Michael Adlerstein	États-Unis d'Amérique	H
		2005-2006	Louis Frederick Reuter IV	États-Unis d'Amérique	H
		2004-2004	Vacant		
		2003-2004	Toshiyuki Niwa	Japon	H
DG/Bureau des services centraux d'appui)	SSG:	En poste depuis 2008	Warren Sach	Royaume-Uni	H
		2003-2007	Andrew Toh	Singapour	H
		1998-2003	Toshiyuki Niwa	Japon	H
		1994-1997	Benon Vahe Sevan	Chypre	H
		1993-1993	Carole R. Thompson	États-Unis d'Amérique	F
		1992-1993	Françoise Cestac	France	F
		1987-1992	J. Richard Foran	Canada	H
		1984-1986	Alice Weil	États-Unis d'Amérique	F
		1977-1983	Clayton C. Timbrell	États-Unis d'Amérique	H
		1972-1976	Robert J. Ryan	États-Unis d'Amérique	H
		1953-1971	David B. Vaughn	États-Unis d'Amérique	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		1947-1953	Byron F. Wood	Canada	H
		1946-1947	John B. Hutson	États-Unis d'Amérique	H
DG/Bureau de la gestion des ressources humaines	SSG:	En poste depuis 2008	Catherine Pollard	Guyana	F
		2005-2008	Jan Beagle	Nouvelle-Zélande	F
		2003-2005	Rosemary McCreery	Irlande	F
		1997-2003	Rafiah Salim	Malaisie	F
		1994-1996	Dennis J. Halliday	Irlande	H
		1993-1993	Christine Dodson	États-Unis d'Amérique	F
		1992-1992	Armando Duque Gonzalez	Colombie	H
		1990-1991	Abdou Ciss	Sénégal	H
		1987-1989	Kofi A. Annan	Ghana	H
		1985-1987	Mercedes Pulido de Briceno	Venezuela	F
		1983-1986	Louis-Pascal Negre	Mali	H
		1982-1982	Leila H. Doss	Égypte	F
		1979-1986	James O.C. Jonah	Sierra Leone	H
		1969-1978	Mohamed Habib Gherab	Tunisie	H
		1962-1967	Alexander MacFarquhar	Royaume-Uni	H
		1959-1961	W. A. B. Hamilton	Royaume-Uni	H
		1958-1958	John McDiarmid	États-Unis d'Amérique	H
		1954-1957	J. A. C. Robertson	Royaume-Uni	H
DG/Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	SSG:	En poste depuis 2008	Jun Yamazaki	Japon	H
		2005-2008	Warren Sach	Royaume-Uni	H
		1996-2005	Jean-Pierre Halbwachs	Maurice	H
		1992-1995	Yukio Takasu	Japon	H
		1992-1992	J. Richard Foran	Canada	H
		1990-1991	Kofi A. Annan	Ghana	H
		1987-1989	Luis Maria Gomez	Argentine	H
		1982-1986	J. Richard Foran	Canada	H
		1979-1981	Patricio Ruedas	Espagne	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		1974-1978	Helmut F. Debatin	RFA	H
		1972-1973	Wilbur H. Ziehl	États-Unis d'Amérique	H
		1955-1971	Bruce R. Turner	Nouvelle-Zélande	H
		1954-1954	H. C. Andersen	Islande	H
Département de l'information	SGA:	En poste depuis 2007	Kiyotaka Akasaka	Japon	H
		2001-2007	Shashi Tharoor	Inde	H
		1998-2001	Kensaku Hogen	Japon	H
		1992-1992	Eugeniusz Wyzner	Pologne	H
		1987-1991	Therese Paquet-Sevigny	Canada	F
		1979-1986	Yasushi Akashi	Japon	H
		1960-1964	Hernane Tavares de Sa	Brésil	H
		1954-1958	Ahmed S. Bokhari	Pakistan	H
	SSG:	1994-1997	Samir Sanbar	Liban	H
		1993-1993	Marco Vianello-Chiodo	Italie	H
		1972-1978	Genichi Akatani	Japon	H
		1968-1971	Agha Abdul Hamid	Pakistan	H
		1946-1954	Benjamin A. Cohen	Chili	H
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	SGA:	En poste depuis 2007	Noeleen Heyzer	Singapour	F
		2000-2007	Kim Hak-Su	République de Corée	H
		1995-2000	Adrianus Mooy	Indonésie	H
		1994-1994	Seiko Takahashi	Japon	F
		1992-1994	Rafeeuddin Ahmed	Pakistan	H
		1981-1992	S. A. M. S. Kibria	Bangladesh	H
		1973-1981	J. B. P. Maramis	Indonésie	H
		1959-1973	U Nyun	Myanmar	H
		1956-1959	Chakravarthi V. Narasmihan	Inde	H
		1947-1956	P. S. Lokanathan	Inde	H
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	SGA:	En poste depuis 2010	Rima Khalaf	Jordanie	F
		2007-2010	Bader Al-Dafa	Qatar	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		2000-2007	Mervat Tallawy	Égypte	F
		1995-2000	Hazem El-Beblawi	Égypte	H
		1993-1995	Sabbaheddin Bakjaji	Syrie	H
		1989-1993	Tayseer Abdel Jaber	Jordanie	H
		1985-1988	Mohammad Said Al-Nabulsi	Jordanie	H
		1974-1985	Mohammad Said Al-Attar	Yémen	H
Commission économique pour l'Afrique	SGA:	En poste depuis 2005	Abdoulie Janneh	Gambie	H
		1995-2005	Kingsley Amoako	Ghana	H
		1992-1995	Layashi Yaker	Algérie	H
		1991-1992	Issa Diallo	Guinée	H
		1975-1991	Adebayo Adedeji	Nigéria	H
		1961-1975	Robert K. A. Gardiner	Ghana	H
		1959-1961	Mekki Abbas	Soudan	H
Commission économique pour l'Europe	SGA:	En poste depuis 2009	Jan Kubis	Slovaquie	H
		2005-2008	Marek Belka	Pologne	H
		2002-2005	Brigita Schmognerova	Slovaquie	F
		2000-2001	Danuta Hubner	Pologne	F
		1993-2000	Yves Berthelot	France	H
		1987-1993	Gerald Hinteregger	Autriche	H
		1983-1986	Klaus Sahlgren	Finlande	H
		1968-1982	Janez Stanovnik	Yougoslavie	H
		1960-1967	Vladimir Velebit	Yougoslavie	H
		1957-1960	Sakari Tuomioja	Finlande	H
		1947-1957	Gunnar Myrdal	Suède	H
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	SGA:	En poste depuis 2008	Alicia Barcena Ibarra	Mexique	F
		2003-2008	Jose Luis Machinea	Argentine	H
		1998-2003	Jose Antonio Ocampo	Colombie	H
		1988-1997	Gert Rosenthal	Guatemala	H
		1985-1987	Norberto Gonzalez	Argentine	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		1972-1985	Enrique V. Iglesias	Uruguay	H
		1967-1972	Carlos Quintana	Mexique	H
		1963-1966	Jose Antonio Mayobre	Venezuela	H
		1950-1963	Raul Prebisch	Argentine	H
		1948-1950	Gustavo Martinez Cabanas	Mexique	H
Bureau des affaires de désarmement	SGA:	En poste depuis 2007	Sergio de Queiroz Duarte	Brésil	H
		2006-2007	Nobuaki Tanaka	Japon	H
		2003-2006	Nobuyasu Abe	Japon	H
		1998-2003	Jayantha Dhanapala	Sri Lanka	H
		1992-1997	Prvoslav Davinic	Yougoslavie	H
		1987-1991	Yasushi Akashi	Japon	H
		1982-1987	Jan Martenson	Suède	H
	SSG:	1979-1982	Jan Martenson	Suède	H
		1977-1979	Rolf G. Bjornerstedt	Suède	H
Bureau de la coordination des affaires humanitaires et prédécesseurs	SGA:	En poste depuis 2010	Valerie Amos	Royaume-Uni	F
		2007-2010	John Holmes	Royaume-Uni	H
		2003-2007	Jan Eglund	Norvège	H
		2001-2003	Kenzo Oshima	Japon	H
		1998-2000	Sergio Vieira de Mello	Brésil	H
		1996-1998	Yasushi Akashi	Japon	H
		1994-1996	Peter Hansen	Danemark	H
		1992-1994	Jan K. Eliasson	Suède	H
		1982-1992	M'Hamed Essaafi	Tunisie	H
		1972-1981	Faruk N. Berkol	Turquie	H
	SSG:	En poste depuis 2008	Catherine Bragg	Canada	F
		2004-2008	Margareta Wahlstrom	Suède	F
		2000-2003	Carolyn McAskie	Canada	F
		1996-1996	Gualtiero Fulcheri	Italie	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
Bureau des technologies de l'information et des communications	SSG:	En poste depuis 2007	Choi Soon-Hong	République de Corée	H
Bureau des services de contrôle interne et prédécesseurs	SGA:	En poste depuis 2010	Carman Lapointe	Canada	F
		2005-2010	Inga-Britt Ahlenius	Suède	F
		2000-2005	Dileep Nair	Singapour	H
		1999-1999	Vacant		
		1994-1999	Karl Theodor Paschke	Allemagne	H
	SSG:	1993-1994	Mohamed Aly Niazi	Égypte	H
Bureau des affaires juridiques	SGA:	En poste depuis 2008	Patricia O'Brien	Irlande	F
		2004-2008	Nicolas Michel	Suisse	H
		1994-2004	Hans Axel Valdemar Corell	Suède	H
		1983-1994	Carl-August Fleischhauer	Allemagne	H
		1974-1982	Eric Suy	Belgique	H
		1953-1973	Constantin A. Stavropoulos	Grèce	H
	SSG:	En poste depuis 2010	Stephen Mathias	États-Unis d'Amérique	H
		2008-2010	Peter Taksoe-Jensen	Danemark	H
		2006-2008	Larry Johnson	États-Unis d'Amérique	H
		2002-2002	Robin Vincent	Royaume-Uni	H
		1998-2006	Ralph Zacklin	Royaume-Uni	H
		1946-1952	Ivan S. Kerno	Tchécoslovaquie	H
		1946-1952	Abraham F. Feller	États-Unis d'Amérique	H
Haut-Commissariat aux droits de l'homme	SGA:	En poste depuis 2008	Navanethem Pillay	Afrique du Sud	F
		2004-2008	Louise Arbour	Canada	F
		2003-2004	Bertrand Ramcharan	Guyana	H
		2002-2003	Sergio Vieira de Mello	Brésil	H
		1997-2002	Mary Robinson	Irlande	F
		1994-1996	Jose Ayala Lasso	Équateur	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
	SSG:	En poste depuis 2010	Ivan Simonovic	Croatie	H
		En poste depuis 2010	Thomas Alexander Aleinikoff	États-Unis d'Amérique	H
		En poste depuis 2007	Kang Kyung-wha	République de Corée	F
		2004-2006	Mehr Khan Williams	Pakistan	F
		1998-2002	Bertrand Ramcharan	Guyana	H
		1993-1996	Ibrahima Fall	Sénégal	F
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	SGA:	En poste depuis 2007	Cheick Sidi Diarra	Mali	H
		2002-2006	Anwarul Karim Chowdhury	Bangladesh	H
Bureau chargé du Programme Iraq (Pétrole contre nourriture: 1997-2004)	SGA:	2001-2001	Yuli Vorontsov	Fédération de Russie	H
		1997-2004	Benon Vahe Sevan	Chypre	H
	SSG:	2004-2004	Ramiro Lopes da Silva	Portugal	H
		2000-2001	Tun Myat	Myanmar	H
		1998-1999	Hans von Sponeck	Allemagne	H
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix	SSG:	En poste depuis 2009	Judy Cheng-Hopkins	Malaisie	F
		2008-2009	Jane Hall Lute	États-Unis d'Amérique	F
		2006-2008	Carolyn McAskie	Canada	F
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	SGA:	En poste depuis 2005	Supachai Panitchpakdi	Thaïlande	H
		1995-2003	Rubens Ricupero	Brésil	H
		1986-1994	Kenneth K. S. Dadzie	Ghana	H
		1974-1984	Gamani Corea	Sri Lanka	H
		1969-1973	Manuel Perez-Guerrero	Venezuela	H
		1963-1968	Raul Prebisch	Argentine	H
	SSG:	En poste depuis 2009	Petko Draganov	Bulgarie	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		En poste depuis 2006	Patricia Francis	Jamaïque	F
		1998-2005	Carlos Fortin Cabezas	Chili	H
		1993-1994	Carlos Fortin Cabezas	Chili	H
		1985-1992	Yves Berthelot	France	H
		1982-1986	Meredith Alister McIntyre	Grenade	H
		1980-1985	Johannes Pronk	Pays-Bas	H
		1977-1979	Bernard T. Chidzero	Zimbabwe Rhodésie	H
		1976-1978	Stein Rossen	Norvège	H
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme	SGA:	En poste depuis 2010	Michelle Bachelet	Chili	F
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	SGA:	En poste depuis 2005	Antonio Manuel de Oliveira Guterres	Portugal	H
		2001-2005	Rudolphus Lubbers	Pays-Bas	H
		1991-2000	Sadako Ogata	Japon	F
		1990-1990	Thorvald Stoltenberg	Norvège	H
		1986-1989	Jean-Pierre Hocke	Suisse	H
		1978-1985	Poul Hartling	Danemark	H
		1965-1977	Sadrudin Aga Khan	Iran	H
		1960-1965	Felix Schnyder	Suisse	H
		1956-1960	Auguste R. Lindt	Suisse	H
		1951-1956	Gerrit Jan van Heuven Goedhart	Pays-Bas	H
	SSG:	En poste depuis 2010	T. Alexander Aleinikoff	États-Unis d'Amérique	H
		2007-2009	L. Craig Johnstone	États-Unis d'Amérique	H
		2004-2007	Wendy Chamberlin	États-Unis d'Amérique	F
		2001-2003	Mary Ann Wyrsh	États-Unis d'Amérique	F
		1999-2001	Frederick Barton	États-Unis d'Amérique	H
		1993-1999	Gerald Walzer	États-Unis d'Amérique	H
		1990-1992	Martin Douglas Stafford	États-Unis d'Amérique	H
		1986-1989	Arthur Eugene Dewey	États-Unis d'Amérique	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
Office des Nations Unies à Genève		1981-1985	William Richard Smyser	États-Unis d'Amérique	H
		1980-1980	Dale S. De Haan	États-Unis d'Amérique	H
		1963-1965	Sadrudin Aga Khan	Iran	H
	SGA:	En poste depuis 2002	Sergei Ordzhonikidze	Fédération de Russie	H
		1993-2002	Vladimir Petrovsky	Fédération de Russie	H
		1992-1994	Sotirios Mousouris	Grèce	H
		1992-1993	Antoine Blanca	France	H
		1987-1991	Jan Martenson	Suède	H
		1985-1991	Miljan Komatina	Yougoslavie	H
		1983-1986	Eric Suy	Belgique	H
		1980-1981	Mowaffak Allaf	Syrie	H
		1979-1984	Rikhi Jaipal	Inde	H
		1977-1982	Luigi Cottafavi	Italie	H
		1968-1977	Vittorio Winspeare-Guicciardi	Italie	H
		1958-1967	Pier P. Spinelli	Italie	H
	1954-1957	Adriannus Adrian Pelt	Pays-Bas	H	
	1953-1953	Arthur Rucker	Royaume-Uni	H	
	1952-1952	J. Franklin Ray	États-Unis d'Amérique	H	
	1946-1952	Wlodzimierz Moderow	Pologne	H	
Office des Nations Unies à Nairobi/ONU-Habitat	SGA:	En poste depuis 2010	Joan Clos	Espagne	H
		En poste depuis 2009	Achim Steiner	Allemagne	H
		2002-2009	Anna Tibaijuka	Tanzanie	F
		1998-2007	Klaus Toepfer	Allemagne	H
		1993-1997	Elizabeth Dowdeswell	Canada	F
		1978-1992	Arcot Ramachandran	Inde	H
		1975-1992	Mostafa Kamal Tolba	Égypte	H
		1973-1974	Maurice Strong	Canada	M
	SSG:	En poste depuis 2008	Angela Cropper	Trinité-et-Tobago	F

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
		En poste depuis 2006	Inga Bjork-Klevby	Suède	F
		2002-2005	Hamdallah Zedan	Égypte	M
		2000-2001	Anna Tibaijuka	Tanzanie	F
		1998-2006	Shafqat S. Kakakhel	Pakistan	H
		1998-1998	Reuben James Olembo	Kenya	H
		1997-1997	Darshan Johal	Canada	H
		1994-1996	Wally N'Dow	Gambie	H
		1991-1992	Anthony T. Brough	Royaume-Uni	H
		1989-1991	Sveneld Evteev	URSS	H
		1986-1991	William H. Mansfield III	États-Unis d'Amérique	H
		1984-1992	Sumihiro Kuyama	Japon	H
		1983-1985	Joseph Wheeler	États-Unis d'Amérique	H
		1982-1988	Genady N. Golubev	URSS	H
		1981-1986	Rudolph Schmidt	Allemagne	H
		1977-1982	Peter Shaw Thacher	États-Unis d'Amérique	H
		1977-1980	Horst Peter Oltmanns	Allemagne	H
		1977-1980	Sveneld Evteev	URSS	H
		1977-1977	Cesar Quintana	États-Unis d'Amérique	H
		1976-1976	David A. Munro	Canada	H
		1975-1976	Richard B. Stedman	États-Unis d'Amérique	H
		1973-1974	Mostafa Kamal Tolba	Égypte	H
		1973-1974	Robert A. Frosch	États-Unis d'Amérique	H
Office des Nations Unies à Vienne	SGA:	En poste depuis 2010	Yuri Fedotov	Fédération de Russie	H
		2002-2010	Antonio Maria Costa	Italie	H
		1997-2002	Giuseppe Pino Arlacchi	Italie	H
		1991-1996	Giorgio Giacomelli	Italie	H
		1987-1991	Margaret Joan Anstee	Royaume-Uni	F
		1984-1986	Mowaffak Allaf	Syrie	H
		1980-1982	Charles Bourbonniere	Canada	H

<i>Département</i>	<i>Rang</i>	<i>Année</i>	<i>Nom</i>	<i>Pays</i>	<i>Sexe</i>
	SSG:	1982-1992	Giuseppe di Gennaro	Italie	H
		1982-1983	Mowaffak Allaf	Syrie	H
		1978-1981	Bror A. Rexed	Suède	H
		1976-1977	Jacobus De Beus	Pays-Bas	H
Médiateur des Nations Unies	SSG:	En poste depuis 2008	Johnston Barkat	États-Unis d'Amérique	H
		2004-2008	Patricia M. Durrant	Jamaïque	F
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	SGA:	En poste depuis 2010	Filippo Grandi	Italie	H
		2005-2010	Karen AbuZayd	États-Unis d'Amérique	F
		1996-2005	Peter Hansen	Danemark	H
		1991-1996	Ilter Turkmen	Turquie	H
		1985-1991	Giorgio Giacomelli	Italie	H
		1979-1985	Olof Rydbeck	Suède	H
		1977-1979	Thomas W. McElhiney	États-Unis d'Amérique	H
		1971-1977	John Shaw Rennie	Royaume-Uni	H
		1964-1971	Laurence Michelmore	États-Unis d'Amérique	H
		1959-1963	John H. Davis	États-Unis d'Amérique	H
		1958-1958	Leslie J. Carver	Royaume-Uni	H
		1954-1958	Henry R. Labouisse	États-Unis d'Amérique	H
		1951-1953	John B. Blandford	États-Unis d'Amérique	H
		1950-1951	Howard Kennedy	Canada	H
	SSG:	En poste depuis 2010	Margot Ellis	États-Unis d'Amérique	F
		2005-2009	Filippo Grandi	Italie	H
		2001-2004	Karen AbuZayd	États-Unis d'Amérique	F
		1997-2000	Mohamed Abdelmoumene	Algérie	H
		1995-1996	Luce Daniele Biolato	Italie	H
		1994-1994	Mohamed Abdelmoumene	Algérie	H
		1988-1993	William L. Eagleton	États-Unis d'Amérique	H
		1985-1987	Robert S. Dillon	États-Unis d'Amérique	H

Annexe III

Présentation succincte des observations du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur le projet de rapport du CCI

1. Comme le présent rapport traite des mesures qui pourraient être prises pour accroître encore la transparence dans le processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires, les inspecteurs ont constaté avec surprise que le Secrétariat qualifiait ses observations de «confidentielles», qualificatif que les inspecteurs interprètent comme signifiant qu'elles ne sont pas censées être rendues publiques. Ils estiment que cette prétention du Secrétariat va à l'encontre du concept de transparence, qu'il s'agisse de la transparence dans laquelle le présent rapport devait être établi ou de celle qui doit accompagner le processus de sélection et de nomination des hauts fonctionnaires. Qui plus est, considérant les instructions contenues dans la circulaire ST/SGB/2007/6 du Secrétaire général relative au classement et au maniement des informations sensibles ou confidentielles, les inspecteurs n'ont trouvé dans les observations du Secrétariat aucun élément qui justifierait le qualificatif de «confidentielles» ni aucune raison impérieuse ou convaincante qui l'expliquerait dans le cas de leur rapport. Quoi qu'il en soit, en raison de la qualification de confidentielles desdites observations et conformément à l'article 6 3) du Statut du CCI, les inspecteurs ont estimé qu'ils n'étaient pas en mesure de partager les observations du Secrétariat sans le consentement de celui-ci. S'ils le souhaitent, les États Membres ont en revanche toute liberté pour lui demander de lever le secret. En conséquence, la présente annexe ne reprend ni les observations du Secrétariat, ni l'analyse qu'en ont faite les inspecteurs.

2. Les inspecteurs ont apporté au texte du rapport un certain nombre de précisions et modifications sur la suggestion du Secrétariat, dont ils lui sont reconnaissants. Mais ils n'ont pas tenu compte de la plupart des modifications que celui-ci suggérait d'apporter aux directives et à la description du site Web et qui auraient purement et simplement vidé le rapport de toute substance. Le Secrétariat a demandé de supprimer les principales initiatives en faveur de la transparence ainsi que les éléments constitutifs du site Web ou les a jugées impossibles à mettre en pratique, parce qu'il estimait soit qu'elles nuisaient au caractère confidentiel du processus, soit qu'elles empiétaient sur le pouvoir discrétionnaire du Secrétaire général. Pour les inspecteurs, se rallier à cet avis reviendrait à revenir à la case départ et à maintenir le statu quo. Tout au long de ses observations, le Secrétariat a insisté sur la nécessité de respecter à tous égards le caractère confidentiel du processus, en opposition avec les objectifs du présent rapport. Selon les inspecteurs, le défi à relever consiste à trouver un équilibre entre, d'une part, la fourniture de suffisamment d'éléments d'information aux États Membres pour les convaincre que le processus est ouvert, équitable et transparent et, d'autre part, le respect du caractère confidentiel des candidatures ou des délibérations des jurys d'entretien comme de la réflexion du Secrétaire général lui-même. Les directives et la création du site Web qu'ils proposent répondent à ce souci.

3. Si on lit attentivement les recommandations relatives aux directives et à la teneur du site Web, force est de constater qu'elles ne compromettent en rien l'intégrité ou l'efficacité du travail de réflexion du Secrétaire général. Les inspecteurs ont pris soin d'assurer le respect du caractère confidentiel des candidatures tout en rendant l'ensemble du processus plus transparent pour les États Membres et les candidats eux-mêmes. Ils ne croient pas et ne partagent pas l'idée que la teneur de l'une ou l'autre recommandations portent en aucune manière atteinte au pouvoir discrétionnaire du Secrétaire général ni qu'il y ait des questions

de confidentialité en jeu. Comme ils l'expliquent aux paragraphes 46, 47 et 48 du rapport, le Secrétaire général jouit du pouvoir discrétionnaire de sélectionner et de nommer la personne de son choix. Mais il ne saurait avoir carte blanche pour contourner le processus qu'il a lui-même institué. Ce processus, exposé dans le rapport du Secrétaire général sur le principe de responsabilité (A/64/640), est bien en place mais opaque. Les inspecteurs admettent que tout processus, qu'il s'applique au Siège, au terrain ou à d'autres postes à responsabilité, est et sera exposé à des considérations politiques aléatoires, mais cela ne saurait servir d'excuse pour négliger la transparence dans le processus de sélection et de nomination. Les directives suggérées et les informations qui seraient fournies sur le site Web devraient dissiper tout souci à cet égard et les inspecteurs invitent les États Membres à accepter, rejeter ou modifier selon qu'il convient les recommandations qu'ils ont formulées dans le présent rapport.

